

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :     **JOSEPH ZAYED, président**  
                                  **PIERRE MAGNAN, commissaire**  
                                  **MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DE L'AMIANTE  
ET DES RÉSIDUS MINIERES AMIANTÉS**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 4**

---

Séance tenue le 6 décembre 2019 à 9 h  
Centre O3, salle Léo-Boucher  
100, rue des Mésanges  
Asbestos

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE DE L'AVANT-MIDI DU 6 DÉCEMBRE 2019

<b>MOT DU PRÉSIDENT</b> .....	1
<b>PRÉSENTATION DU RAPPORT SECTORIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>	
M. PATRICK LACHAPELLE.....	4
<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>	
M. DANIEL FRIGON .....	25
M. GUY BÉRARD.....	29
M. DENIS-PHILIPPE CROTEAU.....	56
<b>PAUSE</b>	
M. ELPHÈGE THIBODEAU.....	70
Mme SYLVIE BERTHAUD.....	77
M. RÉJEAN DUPRAS.....	81
Mme ANNETTE ROSSIER.....	90
<b>MOT DE LA FIN</b> .....	100

**SÉANCE AJOURNÉE AU 10 DÉCEMBRE 2019, À 19 H**

---

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

Bonjour, mesdames et messieurs, si vous voulez prendre place, nous allons commencer la séance.

Je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette quatrième séance, quatrième et dernière séance à Asbestos. Nous poursuivrons nos travaux la semaine prochaine, mardi de la semaine prochaine, à Thetford Mines.

Je suis agréablement surpris de voir que plusieurs participants qui étaient là hier soir tard avec nous -- bien « tard », relativement tard, parce que nous avons terminé autour de 10 h 30 -- qui sont ici ce matin avec nous. Vous êtes très assidus, bravo!

Alors, bienvenue à cette quatrième séance d'audience publique qui porte sur *L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés*. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux par Internet au moyen de la webdiffusion. Je vous rappelle, s'il vous plaît, d'éteindre -- de mettre en mode sourdine vos cellulaires ou de les éteindre.

Avant de passer la parole aux représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui vont nous faire leur présentation ce matin, j'aimerais juste m'assurer auprès des personnes-ressources s'il y a eu... s'ils ont les réponses aux questions qui étaient en suspens.

Donc, je commencerais par le ministère de l'Environnement.

### M. PIERRE WALSH :

Oui, on a quelques réponses, et certaines sont encore à venir, mais devraient arriver durant la matinée, je pense, là. Il y avait la question de la toxicité de l'amiante du côté de l'EPA...

### LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous parler un peu plus fort, s'il vous plaît?

### M. PIERRE WALSH :

Oui. Il y avait la question de la toxicité de l'amiante, on avait montré un tableau sur notre présentation indiquant que notre référence était l'analyse de la réponse dose-réponse de la toxicité par inhalation, la cancérogénicité par inhalation. Après vérifications, il n'y a pas d'autres évaluations de

toxicité pour les effets non cancérogènes ou, même, il n'y a pas d'évaluation aussi pour la cancérogénicité par ingestion. Donc, ce n'est... c'est la seule chose.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Et j'imagine que s'il y a eu des dépôts de documents, ça a été fait, sinon ce sera fait? Je comprends qu'on a fini hier soir tard, donc...

**M. PIERRE WALSH :**

C'est en train de se faire.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

Le ministère de la Santé, docteur Jalbert? Pourriez-vous ouvrir le micro?

**M. YVES JALBERT :**

Nous avons plusieurs démarches en cours, on va faire un bilan aujourd'hui de tout ce qui est demandé par la commission, on va vous arriver rapidement avec des réponses, dont celle sur le bilan de l'amiante dans les installations du réseau.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Ça, est-ce que ça va faire l'objet d'une présentation ou juste une réponse?

**M. YVES JALBERT :**

À votre convenance.

**LE PRÉSIDENT :**

Non, si l'information peut être transmise verbalement, sans présentation, ça serait parfait.

**M. YVES JALBERT :**

Bien, ce sera probablement un complément à ce que le ministère de l'Éducation aura exposé sur la présence d'amiante dans ses installations.

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, j'avais l'intention de vous interpeller tout de suite après sa présentation. Parfait.

Ministère... MERN? Madame Dallaire?

**Mme KARINE DALLAIRE :**

Oui. Bon matin, Monsieur le président. On a des gens qui sont en train de travailler à extraire l'information qui a été demandée, mais ça va nécessiter un certain temps avant qu'on puisse produire les documents. On devrait être en mesure de les produire au début de la semaine prochaine.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. La CNESST?

**M. JAMIE POCH WEBER :**

On travaille aussi dans nos recherches pour la norme de 0,1 %, là. Cette norme-là date de 1990, alors on est en recherche pour l'information.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Et puis le ministère de l'Économie?

**Mme DANIELLE PÉPIN :**

Donc, nos équipes travaillent justement à produire les deux documents qui nous ont été demandés. Donc, au début de la semaine prochaine, ça devrait être prêt.

**LE PRÉSIDENT :**

Excellent. Alors, merci.

Je rappelle également que ce matin nous avons avec nous, au téléphone, un porte-parole d'Environnement Canada et de Ressources naturelles Canada également.

Alors, sans plus tarder, je vous cède la parole, monsieur Lachapelle, pour la présentation de votre ministère.

---

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
M. PATRICK LACHAPELLE**

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Merci beaucoup. Pour le PowerPoint, je...

**LE PRÉSIDENT :**

Approchez le micro, s'il vous plaît.

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez faire ce que vous voulez. Vous pouvez aller à la table des intervenants...

**M. PATRICK LACHAPELLE:**

Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

... comme vous pouvez le faire de votre place.

**M. PATRICK LACHAPELLE:**

Bon. Merci.

En ce qui a trait à notre plan de présentation, bien, tout d'abord, je me présente, Patrick Lachapelle, je suis le directeur général des infrastructures au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La présentation que je vais vous faire, grosso modo, vous situer un peu le rôle de ma direction générale et du mandat à l'intérieur du ministère de l'Éducation, puis évidemment le lien avec le dossier qui nous préoccupe aujourd'hui du côté de l'amiante. Également, vous survoler les éléments de notre rapport sectoriel qui a été déposé, autant le premier volet, le portrait de la situation actuelle, également du second volet, là, de la pertinence de développer un cadre de valorisation.

Rapidement, la Direction générale des infrastructures que je représente a comme mandat de s'assurer que les commissions scolaires, les cégeps et les universités -- donc, on ne s'occupe pas juste du côté de l'éducation primaire, secondaire, c'est également le réseau de l'enseignement supérieur, les cégeps, les universités -- disposent des ressources requises pour permettre la mise en état, un bon état de leur parc lié à leur mission éducative, évidemment en lien avec les ressources disponibles, rendues disponibles par le gouvernement du Québec.

De notre côté, on met en oeuvre une gestion rigoureuse, transparente des sommes consacrées, liées aux infrastructures publiques en mettant en pratique les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion de projet puis de mise en commun de ces pratiques-là à travers les différents réseaux, évidemment selon les orientations gouvernementales et ministérielles puis les cadres légaux et administratifs qui sous-tendent ces activités-là.

Vous situer grosso modo à l'intérieur de l'organigramme du ministère de l'Éducation, je fais partie du secteur de la gouvernance des technologies, des infrastructures et des ressources. Donc, c'est un secteur qui est spécialisé pour que je représente du côté des infrastructures. On est divisé en quatre directions. Une Direction de l'expertise et du développement des infrastructures scolaires, donc c'est là que se fait tout le support au quotidien avec... auprès des 72 commissions scolaires du Québec. Également, il y a une direction qui relève de chez moi, qui est la Direction de l'expertise du développement des infrastructures de l'enseignement supérieur, qui, elle, couvre les 48 cégeps et les 19 universités qu'il y a au Québec. Également, deux équipes un peu avec des mandats horizontaux pour la coordination des investissements requis, les arrimages requis financiers avec le Secrétariat du Conseil du trésor, les équipes financières du gouvernement également. Et une Direction de la gouvernance des projets d'infrastructures où on retrouve les grands projets majeurs de construction d'écoles secondaires, cégeps et universités pour... dans le fond, il y a une directive des projets majeurs au gouvernement du Québec qui a fixé à un seuil à 50 millions, donc tous travaux requis dans le parc, au-delà de 50 millions, c'est pris en charge par mes équipes, qui font également le lien avec la Société québécoise des infrastructures dans le cadre des travaux à mettre de l'avant pour répondre. Ça peut être autant des travaux de rénovation que des travaux d'agrandissement, d'ajout d'espace, de construction d'écoles.

Vous situer le parc d'infrastructures qu'on représente. Le parc d'infrastructures sous la gouverne du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est composé, du côté scolaire, de plus de 4 000 bâtiments. Ça, ça fait partie d'une déclaration à chaque annuel -- dans le plan annuel de gestion des investissements du Secrétariat du Conseil du trésor, là, avec le plan québécois des infrastructures. Sur le 4 000 bâtiments, il y a environnement 2 500 écoles primaires et présecondaires, puis environ 500 écoles secondaires. On a également des centres administratifs à travers ça et autres bâtiments avec différentes fonctions, notamment les centres de formation professionnelle qu'on retrouve un peu partout au Québec.

Du côté du réseau collégial, composé des 48 cégeps, bien, ça représente quand même près de

mille bâtiments également dont, de notre côté, on offre un financement, pas à l'ensemble des bâtiments, c'est selon les espaces reconnus où il y a de la formation liée aux différents programmes soutenus par le gouvernement du Québec. Donc, il y en a 900 pour lesquels nous on supporte financièrement de ce côté-là.

Du côté universitaire, c'est un peu la même chose, c'est un peu plus de 1 000 bâtiments, donc il y en a environ 700 qui sont reconnus aux fins de financement.

Les responsabilités du ministère, évidemment, c'est de s'assurer que ces infrastructures-là de l'ensemble de ces réseaux offrent des milieux sains, sécuritaires, accessibles, agréables, propices à l'apprentissage et au développement des élèves, des étudiants. La réussite éducative fait partie des priorités du... des autorités du ministère et du gouvernement en place, puis on a comme mandat de proposer des actions pour s'assurer avant tout des éléments, oui, pour tenir compte de la santé et sécurité, mais même plus loin que ça, de se rendre à couvrir les éléments de réussite éducative.

Donc, en ce sens-là, on participe à l'élaboration du Plan québécois des infrastructures, donc c'est mon équipe également qui fait les recommandations auprès du ministre et des autorités gouvernementales pour venir établir le besoin de sommes pour couvrir les besoins en rénovation, et également les besoins pour couvrir les ajouts d'espaces pour faire face à la croissance de la clientèle qu'on vit au Québec dans l'ensemble des réseaux.

Également, on analyse, on recommande chacun des projets d'investissement puis on assure le suivi de ces projets-là auprès des commissions scolaires, des cégeps, des universités, puis on analyse également et recommande les transactions immobilières et gère différents programmes d'investissement des commissions scolaires, des cégeps, des universités. Certains programmes d'efficacité énergétique également. C'est grosso modo les principales responsabilités qui sont couvertes par mon ministère à cet égard-là.

Les responsabilités du réseau. Donc, du côté des commissions scolaires, les commissions scolaires ont la responsabilité de gérer leurs infrastructures et de planifier les interventions à réaliser en conformité avec les règles qui sont définies du côté du ministère. C'est important de noter, elles sont propriétaires de leurs immeubles et sont ainsi responsables de leur entretien et de leur exploitation. Donc, c'est vraiment... même si c'est le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui fournit les sommes, la propriété des immeubles, donc, et des actions requises en vertu notamment de l'article 266 de la Loi sur l'instruction publique confère ces responsabilités-là aux commissions scolaires.

Du côté des établissements de l'enseignement supérieur, la gestion de l'amiante est propre à chacun des établissements, il leur revient de respecter les lois et règlements en vigueur. Il faut comprendre aussi qu'on a des universités privées, à charte, dans notre jargon, donc il y a que l'Université du Québec et ses réseaux qui fait partie des universités dans le périmètre comptable du



gouvernement. Donc, nous, le ministère se verse les allocations puis les sommes requises pour effectuer notamment les travaux de désamiantage, mais tout type de travaux associés à la rénovation de leur parc d'infrastructures.

En ce qui a trait au premier volet, le portrait de la situation de la présence d'amiante dans nos établissements. Du côté du réseau scolaire, en juin 2013, des dispositions réglementaires relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante ont été mises en vigueur. Je vais vous les lire, là :

*« Les dispositions qui impliquent principalement :*

*La localisation de flocages et de calorifuges dans certains bâtiments selon l'année de construction;*

*La vérification de la présence d'amiante dans les matériaux et produits susceptibles d'en contenir avant que soient effectués des travaux pouvant émettre les poussières de ces substances-là à travers les travaux de rénovation qui sont mis de l'avant;*

*L'obligation d'apporter des mesures correctives aux flocages, aux calorifuges et aux revêtements intérieurs susceptibles de contenir de l'amiante en perte d'intégrité;*

*Et la tenue et la mise en disponibilité d'un registre sur la gestion sécuritaire de l'amiante pour les flocages et les calorifuges ainsi que les autres matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. »*

Donc, c'est des actions qui ont été faites dès juin 2013. Oups, j'ai été un petit peu trop vite.

Donc, en février 2014, le ministère de l'Éducation faisait parvenir aux commissions scolaires un document de référence sur la qualité d'air dans les établissements scolaires. Ce document évidemment reprend ces obligations légales réglementaires là et administratives en lien avec l'amiante, puis à partir de ce moment-là, un mécanisme de reddition de comptes a été implanté auprès des commissions scolaires, donc pour permettre la confirmation de l'avancement des travaux à l'égard de ces règles-là, de mettre... de s'assurer une mise à jour des registres de suivi. Donc...

Puis selon les derniers résultats qu'on a entre les mains, en 2017, il y avait 68 des 72 commissions scolaires qui avaient donné suite à la reddition de comptes, en temps opportun, qui avait été demandé. Concernant l'année 2018, c'est toujours en cours, je vous dirais même la donnée qui est là peut évoluer, là, à chaque jour, mais il y avait 48 des commissions scolaires qui avaient donné suite jusqu'à présent. Puis, bien 2019, l'année... l'année est en cours, donc elle n'est pas terminée de ce côté-là.

C'est important de mentionner, à l'heure actuelle, toute cette reddition de comptes là se fait

beaucoup de façon manuelle, à partir... bien, oui, il existe le fameux registre qui avait été développé par la CNESST, donc c'est... c'est à partir de ces éléments-là que c'est fait. Puis nous, bien, en fonction des problématiques qui peuvent arriver, c'est là que le ministère de l'Éducation pourrait demander à avoir l'état du registre ou effectuer des demandes.

On a un gros chantier d'amélioration de la gestion du parc d'infrastructures au ministère pour mettre en place, au cours de la prochaine année ou des deux prochaines années, une solution progicielle pour... de gestion du parc d'infrastructures, on débute par le scolaire, dans laquelle on va pouvoir greffer des éléments propres, dans le fond, au registre actuel pour être en mesure d'avoir un suivi plus en temps réel des actions puis des travaux qui sont faits dans le réseau. Donc, il y a une première implantation d'un module central qui est prévue dès le printemps 2020 à cet égard-là, donc il va y avoir une meilleure optimisation des données à cet égard-là dès le printemps, mais là, on est en train un peu de construire ces éléments-là du côté scolaire. Puis ce même logiciel-là, aussi, est actuellement offert aux cégeps puis aux universités, je vais parler de l'enseignement supérieur dans quelques minutes, mais ça va permettre également d'optimiser des gains aussi de ce côté-là pour éliminer, je dirais, tout le volet manuel qui pouvait se faire puis assurer une cohérence entre les sommes investies puis le suivi de ces actions-là propres particulièrement à l'amiante, ce qui nous réunit aujourd'hui.

Du côté de l'enseignement supérieur, bien, les cégeps et les universités n'ont pas de reddition de comptes à fournir au ministère, selon les règles actuelles, à l'égard du registre de l'information sur l'amiante. Évidemment, ils sont tenus de produire un registre, t'sais, en vertu... tout de même, mais ils n'ont pas à, dans le fond, faire de reddition de comptes du côté du ministère. En vue de la commission, on a quand même procédé à un recensement auprès des établissements puis, dans le fond, vous avez les résultats dans la présentation. On avait déjà eu, en l'espace de deux ou trois semaines, 42 cégeps qui nous avaient répondu sur les 48; 38 dans le fond nous ont démontré qu'ils s'étaient dotés d'un registre; deux qui étaient en analyse; puis il y en a même deux autres qui nous ont dit qu'ils avaient, eux autres, déjà fait ces travaux-là puis qu'il n'y avait aucune présence d'amiante dans leurs établissements.

Du côté universitaire, toutes les universités ont répondu. Donc, il y a 17 d'entre elles qui se sont dotées d'un registre; il y en a 15 que l'ensemble des bâtiments avaient été inspectés; deux autres qui sont en cours; plus deux qui ont signalé qu'il n'y avait aucune présence d'amiante dans leurs bâtiments.

En ce qui a trait à l'état des connaissances scientifiques sur les répercussions de l'amiante et des résidus de la santé, bien, le ministère à proprement dit, et non pas ses réseaux et les universités, vous comprendrez, ne possède pas l'expertise pour traiter... pour dresser un état des connaissances scientifiques sur les répartitions de l'amiante, mais évidemment avec son réseau universitaire pourrait contribuer, s'il y a eu lieu, d'une façon ou d'une autre. Mais le ministère à proprement dit, évidemment sa mission propre, c'est d'offrir les services d'enseignement requis au niveau de la population étudiante et des élèves, là, au scolaire.

Du côté de mon équipe, bien, c'est plus du côté de la gestion du parc d'infrastructures, mais on n'a pas... on n'a pas cette expertise-là, là, parmi nous.

En ce qui a trait à la disposition des résidus amiantés, bien, vous comprendrez que les travaux se font par ces établissements-là, donc du côté scolaire et du côté de l'enseignement supérieur. Encore là, on n'a pas l'expertise de notre côté et il n'y a pas de contrôle sur ces éléments-là qui se fait à l'heure actuelle de quoi que ce soit, là, par le ministère.

Du côté scolaire, en vertu de la Loi sur l'instruction publique, bien, on rappelle, la commission scolaire est une personne morale de droit public, donc c'est elle dans ses fonctions puis ses pouvoirs, là, qui gère son organisation scolaire, son environnement de travail, ses apprentissages, puis comme elle est propriétaire des bâtiments, c'est elle qui est responsable de l'entretien et de l'exploitation. Donc, le ministère, on verse le financement requis aux commissions scolaires pour faire les travaux, puis aussitôt qu'il y aurait des travaux requis liés à la santé-sécurité, c'est de loin des sommes qui sont automatiquement allouées et, dans le fond, mises de l'avant du côté du ministère. C'est la même chose du côté de l'enseignement supérieur, et ces établissements-là qui disposent de façon sécuritaire des résidus d'amiante puis qui gère leur parc immobilier, mais également font la jonction avec nous autres.

Donc, ça arrive, là, dans l'année, il y a des travaux de rénovation, oups, on détecte la présence d'amiante, donc tout de suite il y a des moyens qui sont mis de l'avant. Notamment à l'égard du côté scolaire de notre document de référence sur la qualité d'air, on a même mis en place une annexe où, aussitôt qu'il y a eu problématique qui est détectée à cet égard-là, automatiquement le lien doit se faire avec le ministère pour nous aviser. Les liens sont faits également avec la Direction de la santé publique pour qu'il y ait des prises d'actions. Puis nous, bien, mon équipe s'occupe du financement puis de la priorisation des travaux. Automatiquement, les liens se font aussi de ce côté-là.

En ce qui a trait au second volet, le cadre de valorisation des résidus miniers, bien, évidemment, par sa mission, le ministère n'a pas développé de champ de compétence sur cette... et de cadre sur cette valorisation-là, puis n'avait pas l'intention non plus d'en proposer. Mais évidemment, en fonction d'un éventuel cadre qui sera développé avec les différents partenaires, bien, on est évidemment disposé à collaborer en ce sens-là puis d'arrimer, s'il y a lieu, nos directives en lien avec notamment notre document de référence sur la qualité d'air puis de voir à effectuer les suivis requis en lien avec ces éléments-là.

Ça fait que ça fait pas mal le tour de ma présentation.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Voulez-vous regagner votre siège?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Le registre est maintenant ouvert pour les personnes qui souhaitent s'inscrire pour poser des questions.

En attendant, j'aimerais juste apporter quelques éléments factuels que j'aimerais vérifier avec vous, monsieur Lachapelle. Vous avez dit qu'il y a 19 universités, les 19 ont répondu à votre questionnaire, et 2 sur les 19 ont indiqué qu'il n'y avait pas d'amiante dans leurs établissements. Donc, je déduis qu'il y en a 17 qui ont précisé qu'il y avait de l'amiante dans leurs infrastructures, c'est bien ça?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Les deux qui n'ont pas eu d'amiante, qui n'ont pas d'amiante, est-ce que c'est parce que ce sont des universités ou des infrastructures relativement récentes ou parce qu'il y a eu désamiantage?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Je ne pourrais pas vous dire, il faudrait vérifier. Dans le fond, je n'ai pas ces informations-là avec moi, mais... puis j'ai mentionné, il y avait deux universités qui n'avaient pas complété non plus l'ensemble des inspections, ça fait qu'il se pourrait qu'elles découvrent, dans le fond, pour certains bâtiments, la présence, là.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc... Mais est-ce qu'elles sont incluses dans les deux... il y a deux universités qui vous ont informés...

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... qu'il n'y avait pas d'amiante?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Eux autres avaient terminé leur inspection, elles ont dit : « Nous, on n'a pas d'amiante du tout dans nos bâtiments. »

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Est-ce que c'est parce que ça avait été désamianté ou parce que c'est des nouvelles infrastructures?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Il faudrait qu'on vérifie, là, mais à chaque année on fait des travaux de désamiantage, ça fait qu'il se pourrait qu'il y en ait déjà eu, il faudrait comme revenir en arrière, là, avec les dernières années, là, pour voir qu'est-ce qui s'est passé. Mais en date d'aujourd'hui, il n'y a plus d'amiante dans ces bâtiments-là.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Dans les cégeps, vous avez indiqué qu'il y avait 48 cégeps?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, dans le site des cégeps du Québec, on parle d'établissements, 67 établissements collégial. C'est quoi la différence?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Bien, la différence, c'est que dans la reconnaissance officielle des cégeps, on a également des centres d'études collégiaux qui sont en région, mais affiliés, dans le fond, à un cégep central. Donc, il y a la présence de centres d'études collégiaux reliés, qui nous, dans nos données, sont inclus à même la donnée centrale du cégep, là.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Mais évidemment font partie des bâtiments du cégep.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, d'accord. Donc, pour les... sur les 48 cégeps et, pour le moment, presque la totalité ont répondu, 42?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Et sur lesquels uniquement deux cégeps ont déclaré qu'il n'y avait pas de présence d'amiante?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

Pour les commissions scolaires, vous avez indiqué qu'il y avait 72 commissions scolaires, sur lesquels 68 ont répondu?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Les 72 commissions scolaires, c'est combien d'écoles?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Sur les 72, bien, je l'ai mentionné, là, il y a 4 000 bâtiments, là, mais, mettons, écoles primaires, environ 2 500.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez dit 2 500?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Oui, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Puis 500 écoles secondaires?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Environ, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Puis on a des bâtiments administratifs, des centres de formation professionnelle également.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, sur lesquelles 72 commissions scolaires, 68 ont répondu?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais vous n'avez pas indiqué dans votre rapport sectoriel combien ont indiqué présence ou

absence d'amiante?

**M. PATRICK LACHAPELLE:**

Hum. Parce qu'à l'heure actuelle, on ne dispose pas de l'ensemble de ces informations-là. Du côté scolaire, le lien qui avait été fait avec eux autres, c'est de s'assurer qu'il y avait un registre sur ces éléments-là, puis...

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez l'intention de le leur demander?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Bien oui, certainement, certainement. Bien, ça fait partie des éléments de la reddition de comptes, c'est juste que la compilation, on ne l'a pas de façon centralisée à l'heure actuelle, là. C'était plus une reddition de comptes, je vous dirais, qui se faisait annuelle.

Je ne sais pas si tu peux compléter, Darius?

**M. DARIUS TSÉ :**

Darius Tsé. L'élément d'information additionnel qu'on donnerait par rapport à ce point, c'est que la préoccupation majeure que nous avons au niveau du ministère, c'est de s'assurer, lorsque les travaux sont effectués, que le bâtiment est caractérisé, qu'il y ait un registre qui permet aux interventions qui vont être faites de savoir où il y a de l'amiante ou pas. Donc, c'est ça qui nous a guidés.

Maintenant, est-ce que c'est nécessaire de sortir quels sont les bâtiments qui sont identifiés comme contenant de l'amiante? Oui, l'information est disponible, on pourrait la rechercher.

**LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous nous la déposer?

**M. DARIUS TSÉ :**

Oui.



**LE PRÉSIDENT :**

Donc, je comprends, en résumé, au niveau universitaire, enseignement supérieur, donc universités, cégeps, grosso modo, 90 % des infrastructures contiennent de l'amiante?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Ça serait des éléments, encore là, du côté... t'sais, là, ça a été une cueillette assez rapide qui avait été faite en vue de la commission, là...

**LE PRÉSIDENT :**

Mais selon vos données, là.

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Oui, c'est ça. Mais t'sais, à quel niveau de pourcentage qu'il y a de l'amiante, là... là, on n'a pas ces éléments-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais j'imagine que ce sont des informations pratiquement impossibles à obtenir?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Impossibles à avoir, compte... C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que sinon, il faut tout ouvrir?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

C'est ça, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Combien votre ministère a dépensé jusqu'à maintenant, au cours des dix dernières années, pour des problématiques d'amiante, dans les écoles, cégeps, universités?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Je ne pourrais pas remonter jusqu'à dix ans, là, parce que c'est...

**LE PRÉSIDENT :**

Cinq ans? Cinq ans?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Bien, je vous dirais... j'ai la dernière, c'est au moins ça, ça va vous donner un ordre de grandeur. L'an dernier, du côté scolaire, on a dépensé environ une vingtaine de millions de dollars, qu'il y avait officiellement, dans le fond, des travaux de rénovation qui impliquaient un désamiantage. Ça ne veut pas dire que c'était 20 millions de coûts de travaux de désamiantage purs, il y avait différents éléments, mais il y avait pour 20 millions de dollars, environ, pour... du côté scolaire.

Du côté de l'enseignement supérieur, je n'ai pas cette donnée-là avec moi, mais on pourrait l'obtenir, mais ce n'est pas... ce n'est pas des grosses sommes non plus, là. Mais...

**LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que vous avez un plan financier pour la problématique de l'amiante dans les écoles?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

On n'a pas de plan financier proprement dit. Nous, le plan financier propre à l'amiante, le plan financier qu'on a, que le gouvernement du Québec s'est donné, c'est un plan pour remettre les écoles dans un état satisfaisant au cours des prochaines années, qui implique beaucoup plus large que l'amiante, puis à chaque... dans le fond, en lien avec cette mise à niveau là du parc d'infrastructures, lorsqu'il y aura évidemment découverte d'amiante qui n'aura pas été répertorié ou des éléments comme ça, ces dossiers-là vont être priorisés à l'intérieur de ça. Ça fait que ce n'est pas propre... le plan financier, à l'amiante fait partie intégrante d'un retour, je dirais, souhaité à un parc satisfaisant du réseau scolaire.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous n'avez pas un budget dédié...

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

... à la problématique de l'amiante?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Est-ce que vous avez répertorié le nombre... l'année de construction, j'imagine que vous avez...

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... l'année de construction? Est-ce qu'à partir de l'année de construction des écoles, cégeps, universités, vous pouvez déduire ou dériver une appréciation par rapport à leur contenu en amiante?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Bien, on n'a pas fait cette analyse-là proprement dit, mais oui, ça serait possible de le faire. On a, dans le fond, dans nos outils de suivi déjà à l'heure actuelle, on a tout... puis on le déclare à chaque année, l'âge de chacun de nos bâtiments. Donc oui, j'ai les années de construction, les agrandissements qui ont été faits, en quelle année, puis on serait en mesure de... quand même, de bien estimer le pourcentage du risque de présence d'amiante, là, si je peux m'exprimer ainsi, en fonction des années de construction.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pouvez déposer à la commission le budget global qui inclut le budget spécifique au désamiantage? Enfin, l'inclusion du désamiantage dans le budget, est-ce que vous pouvez le déposer?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Oui. Bien, dans le fond, c'est des données publiques, là, qui font partie de notre plan québécois d'infrastructures. À chaque année, pour vous donner une idée, là, du côté scolaire, c'est 900 millions par année qu'il y avait jusqu'à présent, là. Là, il y a eu beaucoup de hausses dans les dernières années pour l'ensemble des travaux, puis là, en septembre dernier, le ministre a annoncé un rehaussement même de deux point... pour une somme de 2.3 milliards pour les travaux de rénovation de nos écoles qui ont besoin d'amour. Donc, ça fait partie de ces éléments-là. Mais oui, c'est déjà des informations publiques qu'on pourrait remettre, là.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Mais ce montant-là, c'est pour les besoins d'amour, mais pour les besoins de débarrasser les écoles d'amiante, le budget est inclus finalement dans...

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Exact. Exact, exact. Je n'ai pas de somme, comme j'ai mentionné, qui sont proprement dites dédiées, mais à l'intérieur de ça, les commissions scolaires peuvent faire leurs travaux de désamiantage, priorisent déjà l'ensemble des travaux requis, aussitôt qu'il y a des constats de faits de ce côté-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Dans votre rapport sectoriel, vous y allez un peu de façon ponctuelle. Vous indiquez, par exemple, que vous avez versé un montant spécifique au désamiantage au cégep de Rimouski. Je me demandais si vous y alliez de façon ponctuelle à la demande des institutions?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Bien, actuellement, oui, c'est comme ça. Eux autres disposent quand même de sommes qu'on appelle, nous, d'allocation normalisée, donc ils reçoivent des sommes annuellement pour l'ensemble de leurs travaux de rénovation, mais il est possible de nous adresser une demande supplémentaire pour des travaux urgents lors... puis je l'ai mentionné dans la présentation, aussitôt qu'on parle de santé et sécurité associées aux élèves, aux enfants, c'est priorisé. Donc, eux autres peuvent nous adresser des demandes en cours d'année associées à ça, puis c'est regardé et priorisé selon... selon l'urgence d'action qui est requise.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, en fait, vous avez précisé dans votre présentation, puis j'arrête après celle-ci, que vous versez effectivement des allocations aux cycles... aux études supérieures, là...

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... en fait, cégeps, universités, mais pour les commissions scolaires, il n'y a pas spécifiquement d'allocation, si j'ai bien compris?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Non, c'est la même chose que du côté de l'enseignement supérieur. Eux autres, à chaque année, reçoivent une enveloppe dans le fond qu'on appelle maintien d'actifs, il y en a aussi une de résorption du déficit lié au maintien de ces actifs-là, ça fait qu'ils reçoivent, les sommes que je vous disais tantôt, le fameux 2.3 milliards qui a été annoncé par le ministre de l'Éducation en septembre dernier, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

C'est des sommes pour faire des travaux de rénovation puis de maintien du parc d'infrastructures, qui inclut, s'il y a lieu, le désamiantage requis qui pourrait avoir cours dans certaines écoles. Mais c'était aux commissions scolaires, dans le fond, qui, à l'intérieur de ces enveloppes-là, avec leurs commissaires, qui priorisent un peu leurs projets, c'est eux autres qui sont propriétaires des bâtiments. Puis nous, dans le fond, il y a une approbation ministérielle des sommes, pour s'assurer dans le fond de la pertinence puis de l'impact le plus significatif, autant sur la santé, la réussite éducative, plus dans le fond le retour à l'équilibre souhaité d'avoir un parc en bon état. Donc, par exemple, on va prioriser de mettre de l'argent dans le désamiantage, le... tout ce qui est intérieur, avant de faire l'asphalte dans la cour d'école, par exemple. Donc, c'est à partir de là que se prennent les décisions.

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être juste dans les réponses que vous allez préparer à la commission, je souhaiterais avoir...

la commission souhaiterait avoir un tout petit tableau synoptique, là, que je vais commencer à faire de façon manuelle, avec une colonne : le nombre d'universités, de cégeps, commissions scolaires, écoles, éventuellement, les institutions qui ont répondu à votre questionnaire, et surtout, évidemment là, le nombre d'universités, de cégeps, de commissions scolaires et d'écoles, si ça va jusqu'à ce détail, avec présence ou absence d'amiante. Je souhaiterais également que vous y... que vous mettiez une espèce de pourcentage, un peu comme je l'ai fait tout à l'heure, vous avez dit que deux universités sur les 19 ont indiqué qu'il n'y avait pas de présence d'amiante, deux cégeps sur 42 -- sur 48, pardon, n'avaient pas de présence d'amiante, donc grosso modo, c'est pour ça que j'ai dit 90 % des cégeps, universités, auraient de l'amiante dans leurs infrastructures, puis c'est important parce que ça fait partie un peu des travaux que nous faisons pour dresser le portrait, l'état des lieux, au fond.

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Lachapelle, j'aimerais revenir sur votre document de référence sur la qualité de l'air. Vous dites que vous n'avez pas de registre centralisé, donc chaque institution a son registre, et cependant, vous demandez, en lien avec ce document-là, une reddition de comptes. Pourriez-vous nous dire ce qu'inclut globalement cette reddition de compte là puis est-ce qu'elle vous permet d'avoir des informations actualisées sur les... la présence, ou l'absence, ou la problématique de l'amiante dans chaque institution?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Oui. Ça, comme je le mentionnais, c'est tout à fait juste, on n'a pas de... de... de synthèse, dans le fond, de l'ensemble des informations qui sont dans le registre. On pourrait l'avoir en lien avec l'implantation de notre nouvel outil qui est en cours pour l'avoir plus facilement. Puis en ce qui a trait à la reddition de comptes actuelle, je laisserais mon collègue, Darius Tsé, vous répondre de façon plus détaillée, mais nous, jusqu'à maintenant, dans le fond, le suivi se faisait pour s'assurer qu'il y ait, dans le fond, qu'il y ait un registre qui soit mis de l'avant par les établissements, et surtout dans le doute, selon les travaux, là on pouvait quand même faire les liens requis avec les commissions scolaires puis intervenir. Mais t'sais, dans le fond, on se fiait à eux autres, là au niveau de la présence, là.

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, oui, c'est ça. Donc, avant que monsieur Tsé intervienne...

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

... donc vous faisiez, en quelque sorte, comme déléguer à chaque institution ou commission scolaire, par exemple, la responsabilité de tenir ce registre-là?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

Et vous donniez, à travers le document, là, les balises de... des informations qu'il devait y avoir, c'est ça?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Tout à fait, tout à fait. Puis comme je l'ai mentionné, parce que c'est dans la Loi sur l'instruction publique une responsabilité des commissions scolaires dans le fond d'assurer la santé et sécurité de leurs occupants, et non pas du ministère, ça fait que c'est pour ça que c'est un suivi plus macro qui était fait de notre côté.

**M. DARIUS TSÉ :**

J'ajouterais que nous avons quand même plus de 4 000 bâtiments au niveau du réseau scolaire, alors ce que nous demandons aux commissions scolaires comme reddition de comptes, c'est une déclaration à laquelle nous faisons signer par les plus hautes autorités, notamment nous dire dans... quel est l'état d'avancement de la mise en place des registres sur la caractérisation de leurs bâtiments, et c'est ça que nous avons comme information.

Donc, advenant que nous voulions plus de détail, nous pourrions toujours nous adresser aux commissions scolaires pour un bâtiment précis, pour lequel on voudrait avoir plus d'informations. Mais pour l'instant, notre rôle reste de façon plus macro, qui est la déclaration qui nous est faite par le

directeur général de la commission scolaire.

**LE COMMISSAIRE :**

O.K. Je vous remercie.

**LA COMMISSAIRE :**

Bonjour. Est-ce que vous pourriez déposer... vous avez parlé à mon collègue d'un document qui encadrerait l'information pour les déclarations. Est-ce que vous pourriez déposer ce document-là, s'il vous plaît?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Pas de problème.

**LA COMMISSAIRE :**

Maintenant, si je comprends bien, est-ce que ces déclarations-là sont faites sur une base volontaire ou elles sont faites... parce qu'il y en a certaines délinquantes qui n'ont pas encore répondu à votre déclaration. Qu'est-ce qui se passe dans ce cas-là?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Bien, évidemment -- je voulais juste m'assurer que le micro était ouvert -- évidemment, on fait les rappels d'usage. Les commissions scolaires finissent par nous les transmettre. Dans, exemple, de 2017, puis dans certaines commissions scolaires qui n'ont pas répondu, il faut prendre en note qu'on... dans les 72, il y a trois commissions scolaires à statut particulier, notamment les commissions scolaires cries, Kativik, qui sont encadrées également avec le fédéral, ça fait qu'avec des communautés autochtones. Ça fait que de leur côté, t'sais, en termes de... je dirais, notamment en lien avec la convention de la Baie-James, tout ça, donc c'est... ils sont comme, je dirais, auto plus suffisants de leur côté. Donc, c'est volontaire de leur part de nous donner, ou pas, certaines informations. Mais ils collaborent de façon générale, t'sais, très bien avec nous. Puis les autres, bien, c'est des suivis qui sont faits.

Là, c'est sûr que notamment cette année, la reddition de comptes retarde un peu plus qu'à l'habitude parce qu'on a différents chantiers. Le réseau scolaire, on leur en demande beaucoup. L'ensemble des travaux de rénovation, de construction, d'agrandissement, les redditions de comptes autres sur d'autres dossiers d'actualité, comme le plomb dans l'eau, le monoxyde de carbone, tout ça, bien, c'est les mêmes personnes qui font tous les éléments. Donc, il arrive, dans le fond, compte tenu de cette surcharge-là, que la reddition de comptes retarde un peu, mais on finit par avoir les



informations requises.

**LA COMMISSAIRE :**

Maintenant, si je comprends bien, la déclaration vise les matériaux contenant de l'amiante, ou est-ce que c'est la qualité de l'air qui fait l'objet d'échantillonnage et qui est testée?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

La reddition de comptes, puis encore là, Darius va vous la... va rentrer un petit peu plus dans le détail, mais la reddition de comptes se fait sur, proprement dit, la présence d'amiante puis liée aux matériaux, puis si... advenant le cas aussi du côté de la qualité d'air également.

**M. DARIUS TSÉ :**

La qualité de l'air, c'est assez difficile à définir pour dire que : voici... donc, voici ce qu'on veut comme qualité de l'air. Donc, ce que nous faisons, nous avons ciblé certains éléments qui sont très spécifiques, en autant... en ce qui concerne : quel processus mettez-vous en place pour assurer une qualité de l'air dans vos établissements? Et nous avons en ce sens-là élaboré un fichier Access qui est propre à chaque commission scolaire, et chacune de ces commissions scolaires complète les paramètres qui concernent la qualité de l'air dans ce fichier-là. Donc, ça, c'est à part.

Ensuite, deux éléments qui nous suivons de façon plus spécifique, c'est les taux de concentration de radon dans les écoles, donc il y a une reddition de comptes qui est faite à part pour ça, et ensuite, la mise en place et les travaux d'avancement de la mise en place, je dirais, d'un registre pour caractériser les bâtiments. Donc, ce sont les trois éléments qui nous suivons de façon globale pour ce qui concerne la qualité de l'air.

**LA COMMISSAIRE :**

Donc, il n'y a aucune mesure par rapport à la quantité de fibres d'amiante dans l'air ambiant des écoles?

**M. DARIUS TSÉ :**

Elle se fait au niveau de la caractérisation du bâtiment pour élaborer le registre.

**LA COMMISSAIRE :**

Et du côté du ministère de la Santé? Bonjour. Est-ce que... en fait, une dernière question, mais je

vais revenir à vous.

Une dernière question : est-ce que vous travaillez de concert avec le ministère de la Santé pour...

**M. DARIUS TSÉ :**

Bien, ce qui se passe, c'est que lorsqu'une problématique qui touche la qualité de l'air est observée dans un établissement, les liens sont rapidement établis avec les directions régionales de santé publique pour les mesures à mettre en place. C'est comme ça que le travail se fait avec la santé publique.

**LA COMMISSAIRE :**

Merci.

Et de votre côté, vous nous avez mentionné, je pense que c'est dans votre rapport sectoriel, que de votre côté aussi, par rapport aux établissements du réseau de la santé, vous avez des registres et vous pourriez nous déposer des données?

**M. YVES JALBERT :**

Oui, tout à fait. Donc, le directeur des services techniques du ministère de la Santé, monsieur Yves Charette, s'est adressé au réseau le 9 novembre dernier, avec des questions suivantes. En fait, il voulait savoir si les établissements ont effectivement un registre dans les différentes... et voir s'il y avait effectivement de l'amiante dans les différentes installations. Donc, nous avons présentement 19 réponses sur les 35 établissements. Il y a aussi des délinquantes, comme vous diriez, madame la commissaire, de notre côté. Et sur les 19 qui ont répondu, en fait, 19 ont un registre. Donc ça, c'est 100 %. Et en termes de présence d'amiante, les 19 établissements disposent de 990 installations. O.K., ça, c'est le dénominateur pour les 19 établissements. Et sur ces 990 installations, il y en a 568 chez qui on a observé présence d'amiante, donc 57 % sur cet échantillon de 19 établissements.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, docteur Jalbert.

J'appelle maintenant monsieur Daniel Frigon.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. DANIEL FRIGON**

**M. DANIEL FRIGON :**

Monsieur le président, Madame, Monsieur le commissaire, mon nom est Daniel Frigon. Ma question va porter sur les cas recensés d'amiantose ou de maladies pulmonaires. On sait que, dans les années 80, quand les cas ont explosé, on savait que ces gens-là, ces travailleurs-là avaient été exposés à des conditions extrêmes, cinq jours par semaine, pendant 20 à 40 ans, sans contrôle sur le niveau d'amiante, sans protection personnelle. On sait aussi qu'à partir des années 75 et plus, les normes ont été resserrées graduellement jusqu'à en venir à ce qu'on vit aujourd'hui. Donc, ça serait intéressant de voir une courbe montrant la diminution des cas, si les protections personnelles ont été vraiment efficaces. En principe, les nombres de cas auraient dû diminuer.

Ça m'amène à parler de la cigarette parce qu'il y a eu un lien absolu entre les deux. On sait que le tabagisme fait 6 millions de morts par année sur la planète, dont 10 000 seulement au Québec. Le ministère de la Santé faisait état dans son rapport sectoriel de 2 330 cas au Canada, qui représente 2.3 milliards de coûts. Ça fait qu'on peut imaginer les coûts pour les 10 000 décès reliés à la cigarette.

Le médecin qui est venu ici, hier, monsieur... le docteur Morin, médecin de la clinique, a suivi les 3 000 employés de la mine Jeffrey pendant au moins 20 ans, et ce qu'il a observé, c'est que sur les 3 000, les cas de maladies pulmonaires, de cancer pulmonaire chez les non-fumeurs étaient très rares. Donc, il y a un lien de cause à effet. Puis on sait aussi que lorsqu'une maladie pulmonaire est déclarée ou trouvée chez un fumeur, on dit automatiquement que c'est l'amiante qui est responsable.

Ça fait que moi, ce que j'aimerais savoir, c'est : quelle est la proportion de fumeurs sur les cas recensés à date, dans le temps?

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je vais demander et au ministère de la Santé et à la CNESST de répondre à la question.

Tout d'abord, au ministère de la Santé, docteur Jalbert, peut-être donner des précisions à nouveau sur la contribution de la cigarette pour des travailleurs de l'amiante ou des travailleurs exposés à l'amiante, et son augmentation du risque de développement de maladies ou de cancers.

**M. YV BONNIER-VIGER :**

Comme je l'expliquais hier, si on part de la base du risque de cancer de poumon chez une personne qui ne fume pas et qui n'est pas exposée à l'amiante, et on considère que c'est un risque 1, une personne qui va être exposée à l'amiante va avoir cinq fois plus de chances de faire... ou de malchance, de faire un cancer du poumon si elle est non-fumeur, qu'une personne qui est non-fumeur et non exposée à l'amiante. Et lorsqu'une personne, par exemple, qui n'est pas exposée à l'amiante et qui fume, elle a dix fois plus de chances que la population non-fumeuse et non exposée de faire un cancer du poumon. Et lorsqu'on a la combinaison des deux, la personne qui fume et qui est exposée à l'amiante a 50 fois plus de chance de faire un cancer du poumon qu'une personne qui ne fume pas et n'est pas exposée à l'amiante.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci. Et pour la CNESST, est-ce que vous tenez compte, lorsque... dans les cas de lésions et de décès, quand vous faites l'historique, est-ce que vous tenez compte de la nature fumeur, non-fumeur du travailleur?

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Notre personne à l'indemnisation n'est pas présente aujourd'hui, mais je peux prendre la question en note puis vous revenir là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci.

Alors, c'est sûr qu'il y a une partie de la réponse que vous avez eue; l'autre partie viendra sans doute -- oui, juste un moment -- l'autre partie de la réponse viendra sans doute la semaine prochaine, lorsque les collègues de la CNESST, les collègues des porte-parole seront là, et donc lorsque la CNESST présentera son rapport sectoriel.

**M. DANIEL FRIGON :**

D'accord.

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Dans... Excusez-moi.

**LE PRÉSIDENT :**

Docteur Jalbert... Oui?

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Dans le cas où est-ce qu'on tient compte de fumeur, non-fumeur, on fait juste présenter les lésions pour chacun, chaque type.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui oui.

**M. JAMIE POCH WEBER :**

C'est bon.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, j'ai compris. — Docteur Jalbert?

**M. YVES JALBERT :**

Oui, si vous permettez, monsieur Deshaies pourrait amener un complément d'informations.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**M. DANIEL FRIGON :**

Je peux-tu porter un petit commentaire? C'est que nonobstant le degré d'exposition, si le fumeur a déclaré une maladie pulmonaire, c'est automatiquement imputé à l'amiante.

**LE PRÉSIDENT :**

On verra la réponse de la CNESST, si vous permettez. Parce que si vous avez déjà la réponse, ça ne sert à rien que je la pose à la CNESST.

Allez-y.

**M. PIERRE DESHAIES :**

Alors, merci de me permettre un complément d'informations. Pierre Deshaies, médecin santé publique. Alors, merci pour la question, parce que c'est des éléments importants. Par expérience, quand on reçoit les déclarations des maladies professionnelles liées à l'amiante, on a eu l'occasion dans notre région, j'ai des collègues dans la région de Québec qui ont analysé des cas chez des fumeurs qui avaient été exposés à l'amiante et qui avaient été refusés par la CNESST, par le comité des... spécial des maladies pulmonaires professionnelles. Donc, contrairement à ce qu'on pourrait penser, puis peut-être pour rectifier l'information de monsieur, les pneumologues tiennent compte du tabagisme, et il y a certains cas où ils jugent que le tabac est la cause prépondérante du cancer du poumon, malgré que la personne a pu être exposée pendant 20, 30 ans, que ce soit dans les mines, dans la construction d'autres choses. Donc, ce n'est exact de dire que, automatiquement, c'est imputé à l'amiante. Nous, on a des cas avérés de l'inverse.

L'autre élément que j'aimerais apporter, c'est qu'on avait révisé des cas de maladie à déclaration obligatoire de travailleurs qui ont travaillé exclusivement dans les mines après le changement réglementaire des années 70, et on a -- on n'a pas étudié tous les cas, mais c'était pour voir s'il y avait des cas de maladies professionnelles depuis que la norme avait diminué, et on a identifié huit travailleurs qui avaient en moyenne travaillé 27 ans, des gens dans la... entre 47 et 59 ans, qui avaient une des trois maladies de l'amiante, mésothéliome, cancer du poumon ou amiantose -- vu que c'est des petits nombres, là, on a révélé pas le nombre exact -- et il y en avait deux là-dedans pour lesquelles on avait l'histoire professionnelle d'exposition dans les mines, parce qu'il y avait quand même un registre d'exposition, et il y en avait deux qui étaient sous la forme d'une fibre cc par année en moyenne. Donc, ça illustre... évidemment, c'est des petits nombres, mais ça illustre qu'il y a des cas malgré tout, même à des niveaux inférieurs d'exposition. Et là-dedans, il y avait... ce n'était pas tous des fumeurs.

**LE PRÉSIDENT :**

Quand vous faites une analyse comme celle-ci, vous parlez d'une moyenne d'une fibre par cc, là, mais est-ce que vous tenez compte des extrêmes? Bien, surtout l'extrême supérieur, là.

**M. PIERRE DESHAIES :**

On s'est fié sur les données que les mines elles-mêmes avaient... il y avait un registre d'exposition, donc c'est une moyenne carrière. Alors, là-dedans, on n'a pas nécessairement le détail, alors il a pu y avoir des expositions plus grandes et moins grandes. Là-dessus, on n'a pas... mais le détail pourrait exister, parce que dans certains cas, on a des analyses très détaillées de l'histoire professionnelle de certains travailleurs. Mais c'est quelques cas pour lesquels on a ce détail d'informations.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci, docteur. — Voilà, merci.

Monsieur Guy Bérard.

Le registre, madame Grenier, est fermé? S'il vous plaît.

---

**M. GUY BÉRARD**

**M. GUY BÉRARD :**

Bonjour, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonjour, monsieur Bérard.

**M. GUY BÉRARD :**

Bonjour Madame la commissaire, Monsieur le commissaire.

Ma question est relative à la norme. À quoi sert la norme de une fibre par cc? La raison pour laquelle je pose cette question-là, c'est que présentement, à ma connaissance, la norme n'est pas d'une fibre par cc pour la construction. En construction et en génie civil, la norme est de 0.1 fibre par cc. Mais dans tous les cas, on demande le... de toujours utiliser la protection maximale. Par exemple, pour la route 112, ils ont démontré que le taux, après avoir déplacé des millions de tonnes, était à 0.004. Malgré ça, ils devaient avoir la protection maximale, d'où ma question : à quoi sert la norme, qu'elle soit à 1, 0.1, 0.01 ou 0.004, si on demande de toujours avoir la protection maximal e?

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. — Monsieur Weber?

**M. JAMIE POCH WEBER :**

La façon de procéder en chantier de construction, c'est en appliquant le code sur les travaux de construction. Du moment qu'on est en chantier puis que le chantier répond à la définition d'un chantier de construction selon la Loi santé et sécurité du travail, on peut appliquer le Code, puis il y a une section

3.23 du Code qui spécifie comment... les mesures à prendre pour faire les travaux de construction. Puis l'approche dans cette section-là de la section 3.23, qui sont pour les travaux susceptibles d'émettre de la poussière d'amiante, c'est de vérifier la concentration qu'il y a dans les matériaux, sur lesquels vont se faire les travaux, puis du moment que la concentration est de 0,1 % ou plus, ce matériau-là est... on dit qu'il contient de l'amiante, et si des travaux sont effectués sur ces matériaux qui contiennent d'amiante puis qu'ils sont susceptibles d'émettre de la poussière, bien, on doit à ce moment-là établir un niveau de risque, soit niveau de risque faible, modéré ou élevé. En fonction du niveau de risque, le Code spécifie les exigences à prendre, dont les mesures à prendre pour protéger les travailleurs.

Pour établir le niveau de risque, on a recours à différents paramètres, dont le type d'amiante dans les matériaux, les quantités de rebuts qui sont prévus d'être générés, le type de travaux qui va être effectué, le type d'outils qu'on va utiliser. Bon, c'est tous des éléments qui permettent de déterminer le niveau de risque. Mais on n'a pas, dans cette démarche-là, à mesurer la concentration dans l'air pour savoir quelles mesures vont être appliquées.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Mais vous n'avez pas répondu à la question. La question, c'est... justement, monsieur demande : pourquoi avoir une norme quand vous ne l'appliquez pas?

**M. JAMIE POCH WEBER :**

La norme, elle est... la norme, elle est applicable en chantier comme en établissement, mais c'est une norme qui est plus... dans la pratique, elle est plus appliquée en établissement. Donc, elle est applicable plus en établissement. Elle pourrait... on pourrait la mesurer dans un chantier de construction, mais puisque...

**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais ce n'est pas ça.

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous la mesurez de façon systématique ou vous procédez comme vous venez de le décrire?



**M. JAMIE POCH WEBER :**

Comme je viens de le décrire. Dans la pratique, c'est ce qui est fait.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, dans la pratique, vous n'utilisez pas la norme?

**M. JAMIE POCH WEBER :**

C'est ça.

**M. DONALD BOUTIN :**

Peut-être... je ne sais pas si je pourrais apporter un complément?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui oui, je vous en prie.

**M. DONALD BOUTIN :**

Alors, je ne sais pas à quelle norme monsieur réfère quand il dit qu'en chantier de construction, c'est le 0.1 fibre, donc...

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, ce n'est pas monsieur qui a dit ça, c'est votre collègue.

**M. ALAIN BOUTIN :**

Bien, le point... on disait qu'en chantier, on appliquait une norme de 0.1 fibre.

**LE PRÉSIDENT :**

Non, non.

**M. ALAIN BOUTIN :**

Ah! non?

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur a fait référence juste à une fibre, la norme de une fibre par millilitre.

Corrigez-moi, monsieur. Est-ce que c'est bien ça?

**M. GUY BÉRARD :**

J'ai fait référence aussi à 0.1 dans les chantiers de construction...

**LE PRÉSIDENT :**

Pour les matériaux?

**M. GUY BÉRARD :**

... pour les matériaux en milieu fermé, qui est à 0.1.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**M. DONALD BOUTIN :**

O.K. Alors, par rapport à ça, sur les chantiers à risque élevé, hein, lorsqu'on fait du désamiantage, on produit une mesure finale avant de démanteler une enceinte ou un lieu de travail. Cette norme ou cette donnée est 0.1 fibre par cc, par millilitre. Donc ça, c'est pour démanteler une aire de travail qui a fait l'objet de travaux à risque élevé, donc on doit rencontrer cette valeur-là, et c'est une valeur qui est mesurée avant tout démantèlement d'une aire de travail. Donc ça, c'est 0.1 à ce moment-là.

Donc, en chantier, effectivement, on ne prend pas des mesures pour évaluer l'exposition, mais pour la protection respiratoire, évaluer si le contrôle des poussières est efficace, parce que dans une enceinte fermée, exemple, on parle de changement d'air à l'heure, on parle d'une pression négative et tout ça, et l'indice que ça donne par des échantillonnages, c'est de savoir s'il y a un bon contrôle. Alors...

En établissement, par contre, sur un procédé industriel, par exemple, la norme d'exposition, comme tous les autres contaminants qui sont identifiés à l'annexe 1, on permet, hein, une certaine exposition à un contaminant, et cette valeur-là apparaît justement au RSST à une fibre pour la

chrysotile.

Maintenant, c'est un cancérigène démontré, on doit aussi abaisser davantage avec tous les moyens qui sont possibles à réduire cette exposition-là, mais c'est cette référence qu'on a pour des procédés industriels.

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, j'ai très bien compris la question, puis c'est une question importante, là, notamment en termes de protection des travailleurs, hein, et de dépenses par rapport à cette protection de travailleurs. Si la valeur... mettons, on va dans un chantier X ou dans une usine, on mesure la concentration d'amiante dans l'air, et on trouve que c'est 0,1 ou 0,01, donc 1 000 fois moins que la norme dans le règlement, est-ce que vous appliquez ce que vous venez de dire, monsieur Weber, c'est-à-dire qu'il faut quand même réduire le plus possible, compte tenu que c'est un cancérigène et que la toxicité est très bien documentée, est-ce que vous allez obliger le travailleur à se protéger, à mettre des équipements de protection, des masques, des survêtements, possiblement?

**M. JAMIE POCH WEBER :**

L'approche qui est privilégiée dans le Code de sécurité au niveau de construction, pour mettre en application les mesures de prévention sont à travers la concentration dans les matériaux, puis la raison pour ça, c'est parce que l'utilisation de la mesure dans l'air n'est pas pratique puis... à cause que les conditions en chantier de construction, elles sont changeantes. Donc, si on peut mesurer à un certain moment, oui, la concentration dans l'air, qui est très faible, mais étant donné que les conditions sont changeantes, peut-être d'heure en heure ou de jour en jour, est-ce que cette concentration dans l'air va être représentative de l'ensemble du temps dans lequel vont se faire les travaux? Ce n'est peut-être pas le cas. C'est pourquoi l'approche du Code, qui est basée sur la concentration dans les matériaux, est privilégiée de cette façon-là. Donc, c'est les mesures à mettre en place. Même dans une concentration très faible d'amiante, à ma connaissance, ça serait ceux du... qui sont établies par le Code.

**LE PRÉSIDENT :**

Bon. J'utilise mes termes, là, mais considérant la relative inutilité de la norme, est-ce que la révision de la norme pourrait amener un... amener la CNESST vers un nouveau paradigme qui serait de fixer la norme en fonction du pourcentage d'amiante dans les matériaux?

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Il faudrait se pencher là-dessus en...

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous le demande comme ça, là.

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Oui, bien, t'sais, il faudrait faire l'analyse. On parle toujours de la norme étant dans un cas de chantier de construction, là, parce que dans le cas de l'établissement, c'est différent. Mais dans un cas de chantier de construction, il faudrait faire l'analyse, analyser, t'sais, l'ensemble des situations puis voir si la norme, elle serait applicable dans un cas spécifique où est-ce qu'elle pourrait être utilisée, puis si ce n'est pas le cas, bien oui, il pourrait y avoir, je pense, une révision puis adapter la réglementation en fonction de ce qui pourrait être déterminé en comité, là.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Appliquons ça maintenant aux haldes, pour que ce soit plus terre à terre. Dans ce cas-là, vous exigeriez automatiquement, compte tenu de ce que vous venez de décrire, que les travailleurs soient protégés?

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Les travailleurs doivent toujours être protégés, du moment qu'ils travaillent avec l'amiante, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Donc, est-ce qu'on aurait besoin de mesurer les concentrations dans l'air sur les haldes si les travailleurs, de toute façon, vont être protégés?

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Je ne sais pas si je comprends bien. Dans un cas d'une halde où est-ce qu'on fait des travaux de chantier de construction...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. JAMIE POCH WEBER :**

... on aurait à appliquer le Code. Bon, on s'entend, ça doit répondre à la définition d'un chantier de

construction, puis que ça répond à ce que la section 3.23 du Code demande. Si...

**LE PRÉSIDENT :**

Mais ça répondrait à un chantier, selon vous, non?

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Je n'ai pas dit ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Travailler sur les haldes?

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Je n'ai pas...

**LE PRÉSIDENT :**

Non, je vous le demande. C'est une question que j'ai.

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Je ne peux pas répondre puisque si... pour que ce soit un chantier de construction, ça doit répondre à la définition d'un chantier de construction. Donc, ce que je dis, c'est que si ça répond à la définition d'un chantier de construction, donc si les travaux qui sont effectués répondent à cette définition, alors ce serait un chantier de construction. Et si c'est un chantier de construction puis qu'il y a des... ces travaux-là sont susceptibles de produire de la poussière d'amiante, la section 3.23 du code s'appliquerait, puis c'est les mesures à prendre que je vous ai décrites tout à l'heure qui s'appliqueraient.

**LE PRÉSIDENT :**

Auriez-vous la gentillesse de redéfinir « chantier »?

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Oui.

Alors, un chantier de construction, c'est :

*« Un lieu où s'effectuent des travaux de fondation, d'érection, d'entretien, de rénovation, de réparation, de modification ou de démolition de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil exécutés sur les lieux mêmes du chantier, et à pied d'oeuvre, y compris des travaux préalables d'aménagement du sol, les autres travaux déterminés par règlement, et les locaux mis par l'employeur à la disposition des travailleurs de la construction à des fins d'hébergement, d'alimentation ou de loisirs. »*

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, à partir de cette définition, vous qui êtes l'expert de la CNESST, est-ce que travailler sur des haldes pour concasser les haldes, les ramasser, les mettre dans des camions-bennes, les transporter, est-ce que ça correspondait à un chantier?

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Je vais lire la définition d'un établissement pour faire... pour qu'on ait le comparatif des deux puis qu'on puisse voir de quoi on parle dans une... les travaux qui vont être effectués.

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Alors, établissement :

*« L'ensemble des installations et de l'équipement groupés sur un même site et organisés sous l'autorité d'une même personne ou de personnes liées en vue de la production ou de la distribution de biens et de services -- ou de service, à l'exception d'un chantier de construction. Ce mot comprend notamment une école, une entreprise de construction ainsi que les locaux mis par l'employeur à la disposition du travailleur à des fins d'hébergement, d'alimentation ou de loisirs, à l'exception cependant des locaux privés à l'usage d'habitation. »*

Donc, si on est dans une halde puis qu'on a des installations, des équipements, par exemple pour faire un procédé de fabrication, là, de magnésium, ça serait dans une définition d'établissement, c'est le Règlement santé sécurité du travail qui s'applique. Si on est dans un cas de chantier que je viens de dire, par exemple, on fait des travaux d'excavation puis que ça répond à cette définition, on serait dans un cas de chantier puis ça serait le Code de sécurité des travaux de construction qui s'appliquerait.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, si je comprends bien ce que vous dites, selon votre compréhension jusqu'à maintenant, travailler sur des haldes correspondrait plus à un établissement qu'à un chantier?

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Non, ça dépend de la définition de laquelle on parle. Admettons que je suis... si j'ai des installations et des équipements sur place, par exemple j'ai une usine de production pour produire du magnésium, je suis dans le cas d'un établissement. Ça pourrait -- je veux être clair dans mes termes -- ça pourrait répondre à une définition d'établissement, puis probablement que ça le serait. Mais si je suis dans une halde puis je suis en train de construire quelque chose, je suis en train de faire une fondation, bien là, je réponds à la définition... probablement à une définition de chantier de construction.

**LE PRÉSIDENT :**

Ce que je vais vous demander...

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... pour laisser décanter un peu cette information puis pour que je puisse la relire calmement...

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... et la comprendre de façon intelligente et vous poser des questions plus directes, jusqu'à un certain point, là, je vous demanderais que : préparez dans votre présentation que vous allez nous faire, abordez cet aspect-là, puis dites-nous ça serait quoi les conséquences ou les impacts du fait qu'on considère... si on considère un établissement ou un chantier, en termes de protection des travailleurs, et quand est-ce que la norme devra... les concentrations atmosphériques devraient être mesurées pour s'assurer que la norme est respectée. D'accord? Voilà.

**LA COMMISSAIRE :**

Si je peux me permettre, hier on parlait avec les gens du MERN s'il y avait de la manutention des haldes, et ensuite un transport à l'extérieur. Donc là, on serait à un transport, si je comprends bien, à l'extérieur de l'établissement vers un autre lieu pour le traitement. Donc, comment est-ce que cette manutention-là des haldes serait réglementée?

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Je vais laisser la parole à...

**LA COMMISSAIRE :**

Mais ça, vous pouvez le faire dans votre présentation, c'est un complément.

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Parfait.

**LA COMMISSAIRE :**

Merci.

**M. JAMIE POCH WEBER:**

Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci monsieur.

**M. GUY BÉRARD :**

Merci, Monsieur le président. Merci les commissaires.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Boutin.



**M. DONALD BOUTIN :**

Juste par rapport... par rapport à un établissement, actuellement, le RSST prévoit un échantillonnage par année, donc... de l'air. Donc, si on est en établissement et le RSST s'applique, donc c'est un échantillonnage par année. Il pourrait y avoir plus d'échantillonnages, dépendamment du risque et, bon, de la fiabilité des données, mais le RSST prévoit ça, actuellement.

Pour le reste, effectivement, c'est de catégoriser les différents lieux de travail. On peut être en chantier, on peut être en établissement, puis on pourrait aussi être dans un autre lieu ou un lieu de travail qui pourrait à ce moment-là... dont la loi s'appliquerait, qui pourrait référer au RSST. Donc, je pense que la semaine prochaine on aura l'occasion d'avoir les bonnes personnes aussi, peut-être pour faire la différence des choses, parce qu'on fait référence plus peut-être à des avis juridiques, à ce moment-là, par rapport à qu'est-ce qui va s'appliquer, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Puis ne vous gênez pas d'aller dans le précis...

**M. ALAIN BOUTIN :**

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

... parce que c'est très important.

**M. DONALD BOUTIN :**

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

Par exemple, un travailleur qui conduit un camion les fenêtres fermées sur la halde, est-ce que... qu'est-ce qu'on fait? Est-ce qu'on mesure les concentrations dans le camion, est-ce qu'on lui dit automatiquement, indépendamment de la concentration de se protéger? Allez-y dans le précis.

**M. DONALD BOUTIN :**

Dans des cas de figure, là?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui oui.

**M. DONALD BOUTIN :**

O.K. D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, s'il vous plaît.

**LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que je peux rebondir sur le ministère de l'Environnement?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui oui, je t'en prie.

**LA COMMISSAIRE :**

Je vais rebondir sur le ministère de l'Environnement. On va peut-être aborder notre question de contaminant. Alors, j'imagine que, dans un processus d'autorisation ministérielle, vous devez vous questionner. Vous avez abordé la question de l'article 20 hier, qui parlait, là : « susceptible de porter atteinte à la santé, à la sécurité », là, on va parler de l'environnement au sens très large. Est-ce que justement vous tenez compte de cette norme de 0.1 fibre par millilitre dans le cadre de votre autorisation ministérielle?

**M. ALAIN BOUTIN :**

Bon, je vais répondre à la question. Bon, on a parlé de contaminant, je pense que... je ne sais pas si vous voulez qu'on revienne là-dessus ou pas du tout?

**LA COMMISSAIRE :**

Ah! Oui oui oui.

**M. ALAIN BOUTIN :**

Oui? O.K. Parfait. Parfait, parfait, parfait.

Alors, c'est ça. Donc, on veut établir, là, qu'est-ce qu'un contaminant en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement qui a été... qui a été adoptée en 1972 et qui a été modifiée à quelques occasions, dont la dernière fois en 2016. C'est une loi de portée générale, donc elle ne s'applique pas nécessairement à... elle s'applique à tous, finalement. C'est très clair, que ce soit un entrepreneur, un travailleur, un citoyen, la loi trouve application.

Alors, cette loi-là nous renseigne, à l'article 1, sur la définition de contaminant. On y retrouve comme définition, là -- je vais vous la lire. Malheureusement, là, je n'ai pas d'acétate :

*« Contaminant : une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l'un ou l'autre susceptible d'altérer de quelque manière la qualité de l'environnement. »*

Alors, on voit que c'est extrêmement large. En réalité, ça peut être plusieurs éléments.

Quand on va un peu plus loin dans la loi, ça nous renseigne également... l'article 20, qui est la prohibition générale de rejet de contaminants dans l'environnement, nous renseigne un peu plus sur qu'est-ce que peut être un contaminant également, amène d'autres précisions.

L'article 20, bon, le premier alinéa :

*« Nul ne peut rejeter un contaminant dans l'environnement ou permettre un tel rejet au-delà de la quantité ou de la concentration déterminée conformément à la présente loi. »*

Ce qu'on comprend, c'est des concentrations des normes qui apparaissent dans des règlements principalement. Ceci étant dit, la Loi sur la qualité de l'environnement, il y a une soixantaine de règlements qui sont afférents à la loi, qui découlent des pouvoirs habilitants de la loi. C'est un certain puzzle, hein, pour plusieurs.

Alors, le deuxième alinéa de l'article 20 :

*« La même prohibition s'applique au rejet de tout contaminant dont la présence dans l'environnement est prohibée par règlement ou est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité de l'environnement, aux écosystèmes, aux espèces vivantes ou aux biens. »*

Alors là, on voit, on rentre un aspect de santé qui est important, la santé humaine qui rentre en cause.

Évidemment, là, c'est une prohibition. Comment on traite ces situations-là? Il y a plusieurs alternatives. Il y a une alternative qui existe en quelque sorte à l'article 22 de la loi, qui est les procédures d'autorisation ministérielle. Je vous en fais grâce, l'article a été changé, il est très, très long. Je vous amènerais immédiatement, là... la première... les premiers alinéas, ils listent à peu près dix activités, dix choses qui nécessitent automatiquement une autorisation. Et après ça, on retrouve, au deuxième alinéa, la susceptibilité d'émettre un contaminant.

*« Est également soumise à une autorisation préalable du ministre la réalisation d'un projet comportant une autre activité -- que celle mentionnée au premier alinéa -- susceptible d'entraîner un rejet de contaminant dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, dont les activités suivantes. »*

Donc, si on considère que l'amiante est un contaminant, si on considère que les travaux sont suffisamment importants pour être susceptibles d'émettre des contaminants, donc de l'amiante, oui, ils pourraient être assujettis à une autorisation ministérielle.

Je vous laisse aller.

**LA COMMISSAIRE :**

Oui. Il y a une distinction à faire entre contaminant et polluant. Est-ce que vous pouvez... on va commencer par... est-ce que vous pouvez nous faire la distinction entre un contaminant et un polluant?

**M. ALAIN BOUTIN :**

De mémoire, je vous avoue, un polluant, c'était quelque chose qui dépassait les critères prévus dans la loi ou dans les règlements comme tels, en concentration généralement. Alors qu'un contaminant, bien, c'est plus large, là.

**LA COMMISSAIRE :**

Donc, quand on a une norme, donc quand... parce qu'on parlait : c'est-tu un contaminant, ce n'est pas un contaminant? On peut faire une distinction entre un contaminant qui est soumis à l'article 20, le troisième aspect, versus un contaminant qui est réglementé. Donc, si on fait le lien, par exemple, avec le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, l'amiante ou les fibres d'amiante n'y apparaissent pas comme étant un contaminant réglementé?

**M. ALAIN BOUTIN :**

Bien, c'est exact, ils n'apparaissent pas dans l'annexe K comme étant un des contaminants...

**LA COMMISSAIRE :**

Un contaminant réglementé.

**M. ALAIN BOUTIN :**

... qu'il faut tenir compte. C'est ça.

**LA COMMISSAIRE :**

Donc, pour déterminer, quand vous allez émettre votre autorisation ministérielle, pour déterminer si on est en présence d'un polluant, c'est-à-dire qu'il y a un effet susceptible de porter atteinte à, comment est-ce que vous le déterminez à ce moment-là si vous n'avez pas une norme?

**M. ALAIN BOUTIN :**

À ce moment-là, c'est un peu comme les gens l'expliquaient dans les derniers jours, on va aller à du cas par cas. On va faire une évaluation, entre autres, de la qualité de l'air, ces choses-là, et on va essayer de déterminer une façon de procéder qui va être souvent... souvent, je le dis, pas toujours, mais ça va être au niveau des suivis que ça va se jouer passablement, à ce moment-là.

**LA COMMISSAIRE :**

Donc, suite à ce que l'autorisation ait été émise?

**M. ALAIN BOUTIN :**

Probablement, oui. Non? O.K. Je laisse Pierre...

**M. PIERRE WALSH :**

Oui, je vais juste préciser...

**LA COMMISSAIRE :**

Monsieur Walsh.

**M. PIERRE WALSH :**

Oui. C'est que lorsque... Bon, il y a un certain nombre de substances qui sont dans le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère.

**LA COMMISSAIRE :**

Hum hum.

**M. PIERRE WALSH :**

Lorsqu'on a des demandes... évidemment, il y a des milliers, des milliers, des milliers de substances, et lorsque la substance n'est pas dans le règlement et qu'il y a des émissions significatives d'une substance, on l'étudie au cas à cas, on détermine un critère de qualité de l'air à ce moment-là, sur les mêmes bases qu'on ferait pour une norme. La seule différence, c'est qu'elle est appliquée de la même façon en vertu des autorisations, mais elle n'est pas nécessairement transcrite dans le règlement. Le ministère a, sur le site Internet, une liste de 300, 400 critères de qualité de l'air pour compléter le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère.

**LA COMMISSAIRE :**

Donc, dans le cas d'émission de fibres d'amiante dans l'atmosphère, vous allez vous baser sur quels critères?

**M. PIERRE WALSH :**

On en a parlé abondamment, on a dit que, dans les circonstances actuelles, compte tenu de nos connaissances des niveaux dans le milieu, compte tenu du niveau de risque très bas, et compte tenu des possibilités de les mesurer, compte tenu de notre inconnnaissance, là, de... méconnaissance de la situation environnementale de l'amiante dans l'air ambiant, on préfère y aller par une approche de prudence et sans déterminer un critère d'acceptabilité ou pas, c'est-à-dire, on y va en... il faut limiter le plus possible les émissions.

**LA COMMISSAIRE :**

Je comprends. Mais donc, c'est-à-dire que la personne qui doit se questionner à savoir : « Est-ce que j'ai besoin d'une autorisation pour émettre des fibres d'amiante dans l'atmosphère? », bien, il ne peut pas le savoir? Est-ce qu'il doit à ce moment-là déposer une autorisation s'il n'y a pas de norme puis il n'y a pas de critères?

**M. PIERRE WALSH :**

Tel que monsieur Boutin l'a dit, oui, il doit déposer...

**LA COMMISSAIRE :**

Il doit déposer? O.K.

**M. PIERRE WALSH :**

... une demande d'autorisation.

**LA COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'il y a des cas en ce moment ou est-ce qu'il y a des gens où on a refusé une autorisation sur la base d'une émission d'un contaminant dans l'environnement qui n'a ni norme ni critère puis est-ce qu'il conteste le fait -- la discrétion du ministre, en fait, parce que comme vous l'avez mentionné hier, ces autorisations-là sont discrétionnaires du ministre -- qui conteste sur le fait que... sur quoi vous vous êtes basé pour refuser?

**M. ALAIN BOUTIN :**

Bien, historiquement, il y a deux refus qui ont été faits, il y a deux refus qui ont été faits pour la réutilisation de résidus miniers.

**LA COMMISSAIRE :**

Amiantés ou pas?

**M. ALAIN BOUTIN :**

Amiantés, excusez.

**LA COMMISSAIRE :**

Merci.

**M. ALAIN BOUTIN :**

Oui, c'est toujours amiantés, là.

**LA COMMISSAIRE :**

Oui, O.K.

**M. ALAIN BOUTIN :**

Deux refus dans la région de Thetford Mines. Un visait la préparation d'agrégats à partir de résidus miniers et la distribution à l'extérieur du site minier. Ça, ça fait plusieurs années. Et il y en a un autre qui est encore devant le tribunal administratif, où on visait la restauration d'une... la réhabilitation d'une portion d'une propriété minière à partir de matériaux contenant de l'amiante, entre autres.

**LA COMMISSAIRE :**

O.K. Je vais vouloir gratter ça. Est-ce qu'il y a des documents que vous allez pouvoir nous déposer à ces effets de ces deux cas-là?

**M. ALAIN BOUTIN :**

Bien, le premier, je pense que c'est relativement facile, le dossier est terminé et tout ça.

**LA COMMISSAIRE :**

O.K. Donc, juste nous donner les noms des parties puis on pourrait essayer de retrouver?

**M. ALAIN BOUTIN :**

Peut-être, oui, ça...

**LA COMMISSAIRE :**

Oui, s'il vous plaît.

**M. ALAIN BOUTIN :**

Oui, je pourrais vous le faire.

**LA COMMISSAIRE :**

Oui.



**M. ALAIN BOUTIN :**

Vous voulez les entendre ici ou?

**LA COMMISSAIRE :**

Non non non non, pas du tout.

**M. ALAIN BOUTIN :**

Non non, c'est beau.

**LA COMMISSAIRE :**

Moi, je vais aller lire.

**M. ALAIN BOUTIN :**

O.K.

**LA COMMISSAIRE :**

Mais je veux revenir encore à l'article 20, puis je ne veux pas m'étendre énormément là-dessus. Mais si je comprends bien, il n'y a pas d'uniformité, donc pour... c'est vraiment du cas par cas, puis ça va être selon le meilleur de vos connaissances, mais il n'y a pas d'analyse scientifique? J'essaie vraiment de bien comprendre l'application, parce que l'objectif en bout de ligne c'est, dans notre cadre de valorisation, c'est de voir : est-ce qu'on devrait établir une norme à ce moment-là puis est-ce qu'on devrait faire un lien avec la norme de 0.1 fibre?

**M. ALAIN BOUTIN :**

Bien, écoutez, mon point de vue là-dedans, c'est qu'il y a des situations qui sont différentes qui existent dans le domaine de l'amiante. Il y a une situation où on a une exploitation, mettons, des résidus miniers, où on va extraire, entre autres, le magnésium, mais ça pourrait être toute autre chose, où on est vraiment dans un procédé industriel, possiblement de grande envergure, où à ce moment-là il est important et intéressant probablement de valider tous les aspects de qualité de l'air, enfin, le mieux qu'on peut. Mais il y a aussi d'autres sortes de projets qui s'adressent beaucoup plus à : gérer l'héritage de certaines régions.

Vous savez, on a une note technique de notre région Chaudière-Appalaches, on se retrouve avec

des matériaux excavés qui contiennent de l'amiante au-delà du critère de matériaux contenant de l'amiante, pour des travaux de génie civil un peu partout dans la ville, là, même au niveau résidentiel, et il faut gérer ces matériaux-là. Donc, une des façons qu'on pense qu'il devrait être fait, c'est de les ramener sur une propriété minière à des fins de réhabilitation, de portions... de l'ensemble ou de portions, ça n'a pas beaucoup d'importance, où on va gérer ces matériaux-là à des endroits où il y en a déjà, où on va pouvoir procéder à une végétalisation à la fin, où on va pouvoir s'assurer que les camions sont lavés correctement à l'entrée, à la sortie, et on va pouvoir -- et là, c'est plus délicat -- faire un certain suivi de la qualité de l'air.

Maintenant, ce n'est pas des projets de la même envergure, là, ça n'a pas... ce n'est pas du tout la même chose, là. Alors, bon, oui, c'est visé si on parle comme étant de la valorisation, alors c'est même visé à l'article 22 dans un des premiers alinéas, mais l'étendue du programme de suivi, écoutez, c'est... je ne sais pas, là, il y a une réflexion à faire.

**LA COMMISSAIRE :**

Monsieur Walsh?

**M. PIERRE WALSH :**

Oui, je vais compléter. De notre côté, il faut réaliser que quelques fois, oui, les normes sont utiles pour gérer une situation; d'autres fois, non. V'là quelques années, il y avait des normes qui avaient... ce que le gouvernement fédéral avait développé, c'est les standards pancanadiens. Alors ça, ça a été développé pour certaines substances : le benzène, le mercure, les dioxines, furanes, je crois, mais dans chaque cas, en étudiant la situation, on s'aperçoit que peut-être que dans un cas ce serait bon de définir une norme de conservation de l'environnement et gérer avec ça, mais dans d'autres fois, d'autres fois, ça peut être des normes à l'émission directement, sur les différentes sources d'émission à travers le Canada, le Québec; d'autres fois, ça peut être une interdiction de l'utilisation d'une substance. Donc, il y a différentes façons de gérer une situation concernant une contamination de l'environnement.

Dans notre cas qui nous intéresse, pour l'amiante et la qualité du milieu ambiant, on ne pense pas que ce soit... actuellement, la meilleure façon, c'est de déterminer un critère, mais c'est plutôt de cibler les plus grandes diminutions possible pour baisser les niveaux ambiants.

Je reviens, il y a... on a parlé des critères. Bon, les critères basés scientifiquement, on y va avec un risque de 10.6. Oui, c'est vrai que dans certains cas on peut émettre certains critères, qu'on appelle des critères de gestion, ou qui sont comme des rapports d'étape. Là, disons, on est dans une diminution. Le plus grand exemple, c'est les particules fines en suspension. On sait que ça augmente graduellement, à partir des niveaux très bas. Mais les milieux urbains, il y en a énormément actuellement. On voudrait que... on voudrait descendre ça encore plus, mais c'est impossible. On doit

vivre avec une norme intermédiaire, des objectifs, et penser qu'à long terme, au fur et à mesure que les éléments d'assainissement de l'air sont mis en place, bien, que les concentrations vont baisser, et on va avoir, comme en anglais on dit, un « *ratchet it down* », on va diminuer graduellement les concentrations à mesure que le temps passe et que les mesures sont mises en place.

Donc, oui, on peut mettre des normes basées pas nécessairement sur  $10^{-6}$ , mais un niveau de risque qu'on va qualifier d'acceptable, qu'on a parlé hier aussi qu'il fallait qu'il y ait une acceptabilité, une acceptation sociale de ces niveaux de risque qui sont acceptés, oui, c'est possible. Mais est-ce que c'est le cas actuellement pour l'amiante? On n'est pas certain.

**LA COMMISSAIRE :**

Mais...

**M. PIERRE WALSH :**

Et la norme de 0.1 fibre par 10...

**LA COMMISSAIRE :**

Ou le 1, là, par rapport aux fibres respirables dans...

**M. PIERRE WALSH :**

Ça serait impensable pour le milieu ambiant.

**LA COMMISSAIRE :**

Ça serait impensable?

**M. PIERRE WALSH :**

Oubliez ça.

**LA COMMISSAIRE :**

Parce que j'essaie de comprendre un petit peu la problématique qui nous a été apportée hier, c'était également par rapport aux remblais, puis on nous avait fait état... on peut avoir, par exemple, un employé de génie civil qui est en train de manipuler du remblai puis qui remet ça, ça se peut qu'il y ait des fibres d'amiante qui soient dans l'air, puis il y avait une photo assez révélatrice, là, où est-ce qu'une

dame avec une poussette est à côté, puis il y a l'employé qui est habillé complètement... tout bien protégé. Donc, avant d'autoriser ce site-là, j'imagine... puis vous disiez également que vous n'avez pas établi de normes parce qu'il n'y avait pas eu de demande d'autorisation.

Donc, est-ce que le fait qu'il n'y ait pas d'encadrement, un, c'est que vous n'avez pas de demande d'autorisation? Et deux, s'il y a une absence d'encadrement, comment est-ce qu'on peut protéger la population environnante?

**M. PIERRE WALSH :**

Oui, votre exemple est très bon. Il y a des situations où on peut arriver avec des genres de... on va dire kafkaïennes, presque, là, que c'est presque impensable. Donc, il est pertinent de penser à un cadre pour la gestion des résidus miniers et des déchets... et d'utilisation de résidus miniers ailleurs que sur les haldes, là.

**LA COMMISSAIRE :**

Mais là, vous, vous proposez... ça ne serait pas la norme qui serait le cadre qui nous permettrait...

**M. PIERRE WALSH :**

Bien, en même temps, pensez-y, une norme, là, ça exige qu'on mesure.

**LA COMMISSAIRE :**

Oui.

**M. PIERRE WALSH :**

Est-ce qu'on doit à ce moment-là sortir les appareils à toutes les fois que... pour chacune des situations? C'est très coûteux de... Donc, si on est capable de gérer une situation d'une certaine façon pour faire diminuer les concentrations et protéger la population, c'est plutôt d'y aller comme ça, avec des mesures de gestion, plus que nécessairement..

**LA COMMISSAIRE :**

Mais ma question, c'est savoir si ces cas-là doivent aller demander une autorisation? Et s'ils demandent une autorisation, à ce moment-là, vous êtes capable de faire de la gestion. Mais si on n'est pas capable d'aller chercher les autorisations, on n'est pas capable de les encadrer. C'est un petit peu ça, là, que j'essaie de comprendre, comment encadrer.

**M. PIERRE WALSH :**

O.K.

**M. ALAIN BOUTIN :**

O.K. Juste pour faire un peu de millage là-dessus, on dit que les gens, oui, il faut qu'ils nous déposent des demandes d'autorisation, on ne les sollicite pas. Par contre, il peut arriver qu'il y ait des plaintes de citoyens ou de compétiteurs, c'est toutes sortes de choses, où le ministère va passer et va considérer que la situation est problématique et pourrait demander à l'entrepreneur ou à l'activité de faire une demande d'autorisation avant de poursuivre. Alors, il y a des situations comme ça qui peuvent exister, qui amènent les gens chez nous pour des autorisations.

C'est sûr que le ministère ne veut pas autoriser à chaque fois qu'il y a une pelletée qui est prise, là, ça n'a pas de sens, là, il n'y a personne qui veut aller dans ce sens-là. Il y a des outils, avec la modernisation de la loi, on a maintenant des outils où on essaie de catégoriser certaines activités au niveau des autorisations ministérielles. C'est dommage, madame Olivier n'est pas là, elle aurait pu en parler beaucoup plus. Mais essentiellement, on essaie de... il y a un nouveau règlement qui va s'en venir qui va catégoriser les autorisations environnementales en fonction des impacts sur l'environnement. Alors, il va être possible à ce moment-là soit d'avoir des activités qu'on va nommer et qu'on va considérer qui n'auront pas besoin d'autorisation, malgré qu'elles peuvent viser un contaminant, ou encore qui vont avoir besoin seulement d'une déclaration, tout simplement de déclarer les travaux ou les choses comme ça, et le ministère en sera avisé, ou encore une déclaration de conformité où là on demande un peu plus de détail, et il y a un délai, là, avant d'entreprendre l'activité. Ou ensuite, bien évidemment, là, quand on tombe dans des choses plus costaudes, autorisations environnementales, ministérielles par les directions régionales. Ou encore plus costaudes : évaluations environnementales, décrets, à ce moment-là.

Alors, c'est un peu là-dedans, ça pourrait trouver sa place là-dedans.

**LA COMMISSAIRE :**

J'aurais une dernière question pour vous. On sait que le résidu minier, il n'y a pas seulement que des fibres d'amiante, évidemment, vu que ça va faire l'objet de projet de valorisation, il y a d'autres minéraux qui sont à l'intérieur. Est-ce que ça, justement, parce qu'il y en a certains qu'on pourrait retrouver justement à l'annexe en question du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, alors quel va être le traitement de votre côté?

**M. PIERRE WALSH :**

Bien oui, ça, c'est un bel exemple. Oui, à ce moment-là, c'est l'article 197 qui s'applique. Il faut respecter la qualité de l'air pour les différents éléments qui sont nommés à l'annexe K, et même s'il y avait d'autres substances qui sont émises, bien, on les analyse en même temps, et si oui, on regarde dans la liste des critères. Et sinon, même si ce n'est pas là, on va faire des recherches pour développer un critère, un critère sans effet, et on va à ce moment-là déterminer les conditions de l'autorisation.

**M. ALAIN BOUTIN :**

Excusez-moi. Il y aurait madame Marie-Pier Brault chez nous qui pourrait amener un complément d'informations, est-ce que...

**LA COMMISSAIRE :**

Hum hum. Oui.

**Mme MARIE-PIER BRAULT:**

Bonjour. Marie-Pier Brault, ministère de l'Environnement.

**LA COMMISSAIRE :**

Bonjour.

**Mme MARIE-PIER BRAULT :**

En fait, j'aurais peut-être aimé apporter une précision par rapport à la possibilité de développer un critère de qualité de l'atmosphère éventuel. Comme il a déjà été expliqué, historiquement, entre autres, peu de dossiers de type de valorisation, entre autres, ont été présentés au ministère, ce qui a fait qu'on a porté, plutôt la... on a plutôt privilégié l'approche de la gestion au cas à cas pour l'amiante. Cependant, ce n'est pas vrai que la balise de l'article 20 se fait dans l'ensemble au cas à cas. Pour la qualité de l'atmosphère, c'est vraiment l'établissement de critères qui va permettre de déterminer s'il y a une susceptibilité ou non d'émettre un contaminant.

Pour l'amiante, comme on parle d'un cancérigène avéré pour lequel on considère qu'il n'y a pas de seuil, assurément l'émission de l'amiante va être considérée comme une susceptibilité de porter atteinte, et il y a une analyse qui devrait être faite par le ministère pour tous les dossiers qu'il y a une susceptibilité d'émettre de la fibre comme telle.

**LA COMMISSAIRE :**

Puis vous allez tenir compte du milieu récepteur, des effets cumulatifs?

**Mme MARIE-PIER BRAULT :**

Si on... Ce qui a été fait dans le passé, c'est beaucoup plus une analyse au cas à cas d'analyses de risques, entre autres en utilisant le risque de un sur un million, là, comme ce qui a déjà été présenté. Le ministère, c'est certain que si on allait vers un cadre de valorisation puis qu'on risquait de recevoir beaucoup plus... un volume de dossiers beaucoup plus important, le ministère n'a pas d'objection à développer un critère de qualité de l'atmosphère dans ce contexte-là. Au contraire, on pense qu'il y aurait un intérêt à le développer.

Cependant, comme on a précisé, il y a de l'information qu'on aurait besoin d'acquérir, autant au niveau toxicologique, où il y aurait évidemment une collaboration à avoir avec le ministère de la Santé pour s'assurer d'avoir les seuils les plus à jour, l'information toxicologique la plus à jour, mais aussi au niveau des concentrations qui sont présentes dans le milieu actuellement, puisque le peu d'échantillonnage qui a été fait s'est fait entre autres durant la période où l'exploitation minière était encore en cours.

Donc, en date d'aujourd'hui on n'est pas nécessairement capable de savoir, dans ces régions-là, le seuil... la concentration exacte qui serait présente en date d'aujourd'hui. Donc, évidemment on aurait cette connaissance-là à acquérir avant de développer le critère.

**LA COMMISSAIRE :**

Merci.

Je vais interpellier Environnement Canada. Est-ce que vous êtes avec nous? Environnement Canada, est-ce que vous êtes avec nous? Moi, je n'entends pas.

Alors, on pourrait peut-être passer à une question au registre, faites juste... juste... on va vérifier la connexion puis on va vous revenir.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Magnan...

Je m'excuse, hein, je peux vous assurer que les personnes inscrites au registre, on va les écouter aujourd'hui, là, et ça ne sera pas très long, on va appeler la prochaine personne.

Monsieur Magnan.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup. Moi, je voudrais revenir sur un point, là, sur lequel ma collègue vous a adressé une question. Prenons l'exemple, on va prendre un cas de figure, là, une entreprise qui veut faire de la valorisation et des résidus amiantés. Vous mentionnez dans votre rapport sectoriel que pour l'émission d'un certificat d'autorisation, on va demander une modélisation atmosphérique, et que, un peu plus loin, vous mentionnez textuellement que ça devra être accompagné d'un programme de suivi, avant la mise en marche ou avant la mise en marche des opérations et après. Quelque part, un peu plus loin, vous mentionnez que vous n'accepteriez pas aucune augmentation de la concentration des fibres dans la... dans la période d'opération, considérant le risque que ça implique.

Moi, ma question c'est : est-ce à dire que vous allez dire aux promoteurs : « Mais là, c'est dommage, mais vous arrêtez vos opérations parce que nous, on vous a indiqué ça dans votre certificat d'autorisation »?

Si vous répondez oui à ça, je me mets dans la place d'un promoteur, comme il n'y a pas de norme, bien, il pourrait vous dire : « Écoutez, moi, je n'ai pas de... » Il pourrait contester certainement votre interprétation, là, de ce que vous avez... en tout cas, à tout le moins, ce que vous mentionnez actuellement, là, dans le rapport sectoriel, ça semble être la façon dont vous voulez fonctionner. Donc, aucune augmentation de fibres dans l'air dans la situation après par rapport à avant.

**M. ALAIN BOUTIN :**

Juste un élément de réponse, c'est qu'il faut bien comprendre que maintenant, c'est des autorisations ministérielles et non pas les certificats, mais c'est un détail.

**LE COMMISSAIRE :**

Oui oui, je comprends, oui.

**M. ALAIN BOUTIN :**

Mais il faut comprendre que quand on émet une autorisation ministérielle, c'est à partir de documents, pas d'engagements, mais de choses que le promoteur, entre autres, a écrites et qu'il s'engageait à faire, en quelque sorte, et c'est sûr que le programme de suivi va être défini d'avance et l'autorisation va en tenir compte. Il aura accepté qu'il n'y ait pas d'augmentation de fibres dans le suivi qu'il va effectuer. Alors, s'il ne respecte pas cet élément-là, il contrevient en quelque sorte à son autorisation.



Maintenant, est-ce qu'on va faire fermer l'usine comme ça? Il y a quand même toute une gradation à y avoir, là, hein. On va signifier dans un premier temps, on va demander des correctifs, et le dossier va prendre plus cette voie-là, généralement. À moins que ce soit extrêmement grave, là, il faut faire attention, là. Si c'est extrêmement grave, on quadruple la norme, quelque chose comme ça, bien là, on verra.

**LE COMMISSAIRE :**

C'est bon. Mais je ne parlais pas de faire fermer l'usine, mais c'est qu'il y a... c'est que vous établissez une façon de faire, et c'est mentionné tellement fortement dans votre rapport sectoriel, et vous ajoutez même : « On ne l'acceptera pas parce que ça implique un risque trop important pour la santé humaine. » Donc, ma question, c'était : oui, mais vous allez faire quoi si cette situation-là se produisait?

**M. ALAIN BOUTIN :**

Juste un autre élément, c'est qu'avant d'émettre une autorisation de cet ordre-là, on va avoir des avis du département de santé publique régionale aussi, qu'on devra tenir compte également. Je te laisse aller.

**M. PIERRE WALSH :**

On ne demande pas d'augmentation de fibres autour de la source, mais il y a toutes... toutes les circonstances sont là aussi. Où est la source? Est-ce qu'elle est à trois kilomètres des habitations, est-ce qu'elle est à côté d'une habitation? Est-ce qu'une augmentation autour de la source, on est certain que ça va faire augmenter beaucoup les fibres au niveau des habitations, ou pas? Tout ça peut être dosé aussi, là, avant de prendre une décision.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Environnement Canada est là? Non?

Alors, monsieur Denis-Philippe Croteau.

---

**M. DENIS-PHILIPPE CROTEAU**

**M. DENIS-PHILIPPE CROTEAU :**

Oui, bonjour, mon nom, c'est Denis-Philippe Croteau, et puis je suis ici comme citoyen. Dans ma vie antérieure, j'étais administrateur, puis je suis toujours administrateur à temps partiel à la retraite, puis ça va bien.

Moi, je m'adresse directement au BAPE. On a une majorité d'experts, de fonctionnaires, puis on est bien entouré. Ce que je remarque ce matin, c'est que la salle est divisée en deux, dans le sens qu'il y a vous autres en avant, il y a les fonctionnaires de ce côté-là en arrière, puis il y a quelques résidents d'Asbestos qui sont là. Aucun journaliste. Ça, c'est un commentaire.

Ma question, c'est : compte tenu de l'urgence...

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Tardif, est-ce qu'il y a des journalistes dans la salle?

Oui, il y en a un. Alors, c'est juste pour vous taquiner, là...

**M. DENIS-PHILIPPE CROTEAU :**

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

... parce que hier il y en avait, avant-hier il y en avait...

**M. DENIS-PHILIPPE CROTEAU :**

Oui oui, hier, ils étaient visibles, mais là...

**LE PRÉSIDENT :**

... puis aujourd'hui il y en a un.

**M. DENIS-PHILIPPE CROTEAU :**

Merci. Je m'excuse.

**LE PRÉSIDENT :**

On ne le désignera pas, là, parce que tout le monde va le regarder ou la regarder, là.

**M. DENIS-PHILIPPE CROTEAU :**

C'est ça, merci.

Ma question, c'est : compte tenu de l'urgence d'un projet spécifique, puis dans notre cas, ce qui nous concerne, c'est Alliance Magnésium. Moi, comme administrateur, comme investisseur ayant travaillé entre des entreprises de fonds mutuels, et cetera, quand on a un projet sur la table, il ne faut pas attendre. On ne peut pas attendre dix ans pour avoir les réponses à beaucoup de questions. Ce que je remarque, et je l'ai remarqué parce que j'ai suivi la commission depuis le début, puis je compte bien aller à Thetford pour avoir les autres réponses aussi qui s'en viennent, c'est que : mettez-vous dans la peau d'un promoteur, peu importe la grosseur, qui veut embarquer dans un projet où est-ce qu'il y a de la manipulation, puis on l'a vu avec les exemples de routes qui ont été bâties, qui ont été refaites, comment ça s'est passé, on a vu les... les distorsions entre un travailleur habillé en scaphandre puis la madame qui promène son bébé. On va-tu faire un suivi sur le bébé puis la madame? Dans ce sens-là, ici, comme communauté, on a un projet de revalorisation qui est porté à bout de bras à l'heure actuelle parce que les autorisations n'arrivent pas.

Donc, ma question, c'est : combien de temps que ces projets-là peuvent avoir l'aval?

Moi, dans ma jeunesse, il y avait un... quand on était jeune : « Vaut mieux s'excuser que de demander la permission », dans le sens que tout ce qui s'appelle « initiative entrepreneuriale », on embarque dans un cas spécifique qui devient tellement large qu'on se ramasse dans un cul-de-sac.

Donc, la question est : on va-tu arriver au bout de ce processus-là? Puis ça, ce sont... je pense les...

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, vous posez une question pour laquelle je ne peux pas répondre, mais ce que je peux vous dire, c'est que la commission, son mandat n'est pas d'examiner un projet.

**M. DENIS-PHILIPPE CROTEAU :**

Non, j'ai compris.

**LE PRÉSIDENT :**

On n'examine pas de projet.

**M. DENIS-PHILIPPE CROTEAU :**

J'ai compris.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est une approche globale qui permettra au gouvernement de décider de certaines orientations. Des projets spécifiques ont commencé, je pense que le ministère... le ministère des Ressources naturelles y a fait référence, je peux les interpeller encore pour l'indiquer, mais rien n'empêche pour le moment, selon ma compréhension, que des projets spécifiques continuent à cheminer.

Peut-être, madame Dallaire, vous pourriez dire un mot là-dessus?

**Mme KARINE DALLAIRE :**

Est-ce que vous pouvez spécifier un petit peu plus quelle est l'information que vous voulez avoir? Oui, le ministère analyse les projets de valorisation. Est-ce que c'est de ça que...

**LE PRÉSIDENT :**

Vous n'avez pas besoin d'attendre le rapport de notre commission pour procéder, comme vous le faites actuellement, avec des projets bien précis?

**Mme KARINE DALLAIRE :**

Non, effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

Ni vous ni le ministère de l'Économie?

**Mme KARINE DALLAIRE :**

Effectivement, on continue l'analyse des projets qui nous sont soumis, effectivement, mais on attend quand même les résultats qui vont ressortir de la commission d'enquête avec beaucoup d'intérêt, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Puis... Voilà. Elle est très habile politiquement.

**M. DENIS-PHILIPPE CROTEAU :**

Mais, Monsieur le président...

**LE PRÉSIDENT :**

Juste un instant, je vais continuer le tour.

**M. DENIS-PHILIPPE CROTEAU :**

O.K. Excusez-moi.

**LE PRÉSIDENT :**

Madame?

**Mme DANIELLE PÉPIN :**

Bien, c'est un peu la même chose, là. C'est certain que l'arrivée du BAPE avec les projets en cours, bien, vient créer un questionnement autour de la valorisation... autour de la valorisation qui fait que, bien, les projets doivent, en plus de travailler leur projet, bien, voir comment se déroule le BAPE, voir à bien camper ce qu'ils souhaitent faire puis comment ils souhaitent le faire, là, t'sais. On voit, il y a des gens, des projets qui sont ici, qui suivent ça, les gens d'innovation qui accompagnent les projets qui sont ici aussi, qui suivent ça, parce qu'on le sait que ça va avoir un impact, puis on a bien hâte de voir les résultats, exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Walsh, est-ce qu'une entreprise, un entrepreneur pourrait, théoriquement, présenter un projet de valorisation des résidus miniers amiantés avant la fin... avant le dépôt du rapport de la

commission?

**M. PIERRE WALSH :**

Bien sûr.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, c'est... — Docteur Viger?

**M. YV BONNIER-VIGER :**

Vous me direz si je sors de mon rôle, mais si j'étais promoteur, je pense que le message qui se dégage, c'est que je dois continuer à faire mes affaires en m'assurant que je ne mettrai en danger la vie ou la santé de qui que ce soit en continuant mes opérations.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, c'est juste pour vous dire que c'est ce qu'on appelle communément un mandat générique, mais qui n'examine pas un projet spécifique. Bien sûr, je conçois très bien que le rapport de la commission, s'il trouve une oreille attentive auprès du gouvernement, va être très important en termes de perspective pour la multiplication ou non de projets de valorisation.

**M. DENIS-PHILIPPE CROTEAU :**

Oui, tout à fait, ça répond à ma question. Et puis... mais ces dames-là répondent vraiment à ma question. C'est que : qui attend quoi? T'sais, on laisse passer qui avant qui? Et puis c'est ça la zone grise qui fait que c'est vraiment inconfortable socialement.

Vous comprendrez que même quelqu'un qui veut bâtir un bloc à appartement à Asbestos, il va penser : bon, dans cinq ans, mon bloc, il va-tu être vide? Puis là, c'est beaucoup plus large que Alliance Magnésium. Nos propriétés ont baissé de moitié depuis la fermeture avec madame Marois. Ça fait que dès que ce débat-là, depuis 20 ans, il a été absorbé par les gens, par la population.

Donc, socialement acceptable, je veux dire, moi, je viens d'un domaine qui est autre que la construction, mais je peux voir aussi que « socialement acceptable », ça a des coûts énormes. Actuellement, on parle de Thetford, les recherches ont été faites à Thetford, il n'y a rien qui a été fait sur les haldes ici, et donc, on va sur une expérience empirique. Et je termine là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci. Vous terminez juste à temps.

**M. DENIS-PHILIPPE CROTEAU :**

Oui. Bien, je vous regarde dans les yeux.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui oui oui, je pense que vous m'avez lu dans mes yeux, oui.

**M. DENIS-PHILIPPE CROTEAU :**

Votre non-verbal y va. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous.

Donc, Environnement Canada?

**LA COMMISSAIRE :**

Bonjour. Bon, je viens d'entendre...

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

Oui, bonjour.

**LA COMMISSAIRE :**

Bonjour, bonjour. Alors, j'aimerais juste explorer rapidement -- puis vous vous nommerez lorsque vous donnerez votre réponse -- juste rapidement, j'aimerais explorer, là, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999. On sait que l'amiante fait partie de l'annexe 1 de la loi qui établit les substances toxiques. Est-ce que vous pouvez nous parler un petit peu de ce que ça signifie, s'il vous plaît?

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

O.K. Oui. Bon, mon nom est Vincent Dionne-Dumont, je fais partie de l'équipe responsable Environnement Canada du nouveau règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante, qui est rentré en vigueur le 30 décembre 2018. Puis pour vous donner un peu de contexte autour du règlement, avant de répondre à votre question, l'objectif du règlement est d'empêcher l'entrée sur le marché canadien d'amiante et de produits contenant de l'amiante afin de protéger la santé de la population canadienne, puisqu'il est bien connu qu'inhaler des fibres d'amiante peut causer des maladies qui peuvent mettre la vie en danger.

Pour donner suite à votre question, je vais laisser la parole à ma collègue, Jill Hendren.

**Mme JILL HENDREN :**

Oui, bonjour, je suis une agente de programme avec cette équipe. À propos de la Loi canadienne de la protection de l'environnement, l'amiante, comme vous avez dit, est inscrit sur la liste des substances toxiques, à l'annexe 1 de la loi, et cette liste couvre tous les six types d'amiante, et l'amiante est donc jugé e toxique selon cette loi.

**LA COMMISSAIRE :**

Et ça... et comment vous l'appliquez, quelle signification d'avoir cette désignation-là?

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

L'ajout de la section dans l'annexe 1 de la LCPE permet au ministère de l'Environnement fédéral de prendre des mesures de contrôle de gestion de risque sur ces substances-là.

**LA COMMISSAIRE :**

Et ça s'applique sur l'ensemble du territoire canadien?

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

Oui, sur l'ensemble du territoire canadien.

**LA COMMISSAIRE :**

Et quelles sont les...



**Mme JILL HENDREN :**

Mais...

**LA COMMISSAIRE :**

Pardon.

**Mme JILL HENDREN :**

Je m'excuse.

**LA COMMISSAIRE :**

Allez-y.

**Mme JILL HENDREN :**

Je veux juste vous dire que l'amiante est aussi assujéti à des différents instruments fédéraux aussi, comme le Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereux, et aussi le Règlement pour les exports.

**LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous...

**Mme JILL HENDREN :**

Il y a différents instruments fédéraux en place pour gérer l'amiante.

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

Les activités aussi qui sont reliées à l'amiante, pour être plus précis.

**LA COMMISSAIRE :**

Et est-ce que vous avez fait des tests ici, dans la province de Québec?

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

Par des tests, est-ce que vous parlez des tests en laboratoire dans l'objectif de faire de la surveillance environnementale, est-ce que c'est votre question?

**LA COMMISSAIRE :**

Ça pourrait, oui.

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

Oui. Bien, pour vous donner une réponse à ça, on avait répondu la première journée que...

**Mme JILL HENDREN :**

Le ministère ne fait pas actuellement la surveillance de l'amiante dans l'air ambiant ou l'eau, et notre règlement ne requiert pas de procéder à des analyses comme ça. La seule référence qu'il a fait à des critères d'analyse est dans notre documentation d'orientation.

**LA COMMISSAIRE :**

Merci. Et...

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

Pour les procédures de consommation.

**Mme JILL HENDREN :**

Oui.

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

Merci. C'est difficile, on ne vous voit pas, hein, puis j'ai de la difficulté, alors je m'excuse si je ne cesse de vous interrompre.

L'autre question que j'ai, et ça sera la dernière pour le moment : étant donné cette désignation-là dans un règlement fédéral d'application nationale, quelles sont les obligations des provinces par rapport à ces substances toxiques?

**Mme JILL HENDREN :**

Toutes les provinces, toutes les personnes, les citoyens sont assujettis à ce règlement, alors ils devraient se conformer au règlement.

**LA COMMISSAIRE :**

Mais dans le traitement de ces matières-là, est-ce qu'il y a une désignation spécifique que la province doit adopter dans sa propre réglementation et législation?

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

On n'est pas au courant de ça. Dans le règlement, je ne crois pas que c'est écrit noir sur blanc de cette façon-là, je crois que c'est plus... peut-être on pourrait... on va essayer de s'informer auprès de nos collègues et vous revenir avec une réponse là-dessus plus tard, est-ce que ce serait possible?

**LA COMMISSAIRE :**

Oui oui, absolument. Et c'est plus par rapport au statut de cette substance toxique là, alors c'est plus par rapport à la loi. Je sais que la loi, c'est la législation habilitante pour l'adoption réglementaire, et vous avez plusieurs règlements au niveau fédéral, mais est-ce que, par exemple, le ministère de l'Environnement du Québec devrait incorporer cette désignation de substance toxique dans sa propre législation et réglementation? C'est un petit peu le lien entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial suite à la désignation d'une substance toxique. C'est un peu ce que j'essaie de comprendre.

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

Comme on l'a déjà dit, ça s'applique à tous les canadiens, mais la partie au niveau... la loi en elle-même n'a pas de critères pour les provinces...

**Mme JILL HENDREN :**

Incorporer.

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

... pour être incorporée. Je crois que la Loi québécoise de la protection de l'environnement couvre le champ d'expertise et... le champ de compétence, je veux dire, de la province où la loi s'applique, donc c'est le partage un peu des compétences entre le fédéral et le provincial, c'est là que peut se... qu'il pourrait se scinder entre les différentes compétences.

**LA COMMISSAIRE :**

Alors, je vous ai menti, j'ai une dernière question. Si un citoyen canadien, donc un citoyen québécois ou... puis je n'entre pas dans la politique, mais un citoyen québécois a fait une plainte au gouvernement fédéral suite à l'utilisation d'une substance toxique, est-ce que vous, vous pouvez intervenir?

**Mme JILL HENDREN :**

Si la substance est interdite par notre règlement, bien sûr, on a des... une politique pour l'application de la loi qu'on...

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

Qu'on suit dans des cas comme ça.

**Mme JILL HENDREN :**

... et qu'on suit.

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

Bien sûr, ça doit être relié aux activités que le règlement interdit. Donc, le règlement, si... peut-être on peut vous donner un peu plus de...

**Mme JILL HENDREN :**

Vous donner un peu le contexte.

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

... de détails, oui, sur ce que le règlement en lui-même interdit. Il interdit...

Est-ce que tu veux...

**Mme JILL HENDREN :**

Oui.

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

Oui, ça serait plus facile. O.K.

**Mme JILL HENDREN :**

Alors, l'objectif du règlement était d'interdire l'amiante et les produits contenant de l'amiante au Canada. Alors, c'est d'interdire les nouveaux produits d'entrer au marché canadien. Et le règlement a interdit, avec un nombre limité d'exclusions, l'importation, la vente et l'utilisation de l'amiante... d'amiante ainsi que la fabrication, l'importation, la vente et l'utilisation de produits contenant de l'amiante.

Alors ça, c'est le... -- le « scope »?

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

Le champ d'application.

**Mme JILL HENDREN :**

Le champ pour ce règlement.

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

Ce règlement.

**Mme JILL HENDREN :**

Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

O.K.

**Mme JILL HENDREN :**

Alors, si quelqu'un...

**LA COMMISSAIRE :**

O.K.

**Mme JILL HENDREN :**

... fait quelque chose contre le règlement, on peut prendre l'action.

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

Oui, exactement. Mais si c'est quelque chose, par exemple, qui était déjà intégré à une infrastructure ou dans une maison, cet amiante-là n'est pas... avant le 30 décembre 2018, cet amiante-là n'est pas couvert par le règlement en question sur l'amiante.

**LA COMMISSAIRE :**

Mais par rapport à des émissions de fibres d'amiante dans l'atmosphère, vu que la loi, elle a un objectif de réduire la pollution atmosphérique, est-ce que justement, en cas d'émission de cette substance toxique dans l'environnement, selon vos définitions, est-ce qu'il y a un plan de prévention de la pollution qui pourrait être demandé à ce moment-là?

**Mme JILL HENDREN :**

Est-ce que vous pouvez répéter la question, s'il vous plaît?

**LA COMMISSAIRE :**

Excusez, vous me demandez de répéter la question, oui? Alors, ce que je me demandais...

**Mme JILL HENDREN :**

Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

... c'est : en cas d'émission de fibres d'amiante -- d'amiante, pardon, qui... l'amiante est déclarée

comme étant une substance toxique selon la loi, est-ce que lors d'une émission de cette substance-là dans l'atmosphère, vu que la loi, elle a l'objectif de réduire la pollution atmosphérique, est-ce qu'un citoyen pourrait déposer une plainte et est-ce que le gouvernement fédéral pourrait demander un plan de prévention de la pollution?

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

Dans ce cas-là, c'est en dehors de notre champ de compétence.

**LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous...

**Mme JILL HENDREN :**

C'est en dehors de ce règlement.

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

Du règlement en question, oui.

**LA COMMISSAIRE :**

Oui? Est-ce que vous pouvez consulter certains de vos collègues et nous revenir?

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

Oui, on pourrait faire ça, oui.

**LA COMMISSAIRE :**

Oui. Ça revient encore entre la relation entre le provincial et le fédéral par rapport à la lutte contre la pollution atmosphérique.

**Mme JILL HENDREN :**

O.K.

**LA COMMISSAIRE :**

Merci.

**M. VINCENT DIONNE-DUMONT :**

O.K. Merci.

**Mme JILL HENDREN :**

Bonne journée.

**LA COMMISSAIRE :**

À vous aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous allons prendre une pause de dix minutes.

---

SUSPENSION DE LA SÉANCE  
REPRISE DE LA SÉANCE

---

**LE PRÉSIDENT :**

Si vous voulez prendre place.

Alors, j'appelle monsieur Elphège Thibodeau.

---

**M. ELPHÈGE THIBODEAU**

**M. ELPHÈGE THIBODEAU :**

Bonjour, Elphège Thibodeau, ingénieur...



**LE PRÉSIDENT :**

Allumez le micro.

**M. ELPHÈGE THIBODEAU :**

Elphège Thibodeau, ingénieur consultant en hygiène industrielle depuis 33 ans, et beaucoup en amiante aussi. J'ai une question, directement.

**LE PRÉSIDENT :**

Superbe!

**M. ELPHÈGE THIBODEAU :**

Vous allez aimer ça!

Pourquoi le Québec ne va pas caractériser intensément d'autres matériaux naturels et d'autres mines pour la présence de fibres d'amiante? Si un travailleur va travailler pendant dix ans dans une gravière ou une sablière contaminée aux fibres d'amiante de toutes sortes, de tout type, les six types, et pendant dix ans il a travaillé là, et il passe une journée sur un chantier d'amiante, de résidus miniers amiantés, et on déclare une maladie professionnelle, on va imputer sa maladie professionnelle au chantier d'amiante, de résidus amiantés, parce qu'on n'a pas de connaissances, on n'a pas d'informations. J'ai...

**LE PRÉSIDENT :**

Mais...

**M. ELPHÈGE THIBODEAU :**

Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais est-ce que c'est ça la question?

**M. ELPHÈGE THIBODEAU :**

O.K. Le MERN, hier, a parlé qu'il y avait des traces dans les mines. J'ai eu des mandats dans

quelques mines au Canada. Je ne nommerai pas à cause du c'est vrai professionnel. Je peux vous dire que les concentrations en amiante étaient ahurissantes, et pas juste que du chrysotile, de l'amosite à 2, 3, 4 % de fibres par centimètres cubes dans l'air, de l'anthophyllite.

J'ai ici un document qui a été réalisé par des américains en 1983. Ils ont pris quelques 300, 400 échantillons dans différents matériaux naturels et dans les mines. Comme, par exemple, si on prend des mines... ils ont pris 11 échantillons dans des mines d'or et d'argent. On a retrouvé... 36 % des échantillons étaient entre 0.5 et deux fibres par centimètre cube, dont 85 % amphiboles et 65 % amosite.

Si je vais dans le calcaire, on va aller directement... comme le talc qu'on a entendu parler, le talc. Pourquoi qu'on a banni le talc? Parce qu'il y a une présence naturelle de trémolite dans le talc, et la trémolite, c'est *un* amphibole, c'est une amphibole.

Sable, là, et gravière, on en a plein au Québec, et j'en ai analysé. Je ne peux pas en parler parce que c'est un secret. Il y en a énormément aussi, parce que si on faisait toutes les gravières et les sablières du Québec, on va en fermer la moitié, probablement. Ici, dans les sables et gravières, ils ont pris 217 échantillons, et sur les 217 échantillons, 30 % étaient entre 0.5 et 2 fibres par centimètres cubes, dont la présence, entre autres, de 9 % de trémolite. Lorsqu'on parle...

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci de poser simplement votre question...

**M. ELPHÈGE THIBODEAU :**

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

... comme vous vous étiez engagé à le faire.

**M. ELPHÈGE THIBODEAU :**

Mais, pour terminer, est-ce que la CSST... la CSEEST, est-ce qu'elle est en mesure de bien documenter l'histoire occupationnelle de tous les travailleurs? Moi, si j'ai passé dix ans dans une gravière et qu'on ne l'a jamais caractérisée et je vais passer deux semaines sur un chantier de désamiantage ou bien donc dans un chantier de résidus miniers amiantés, on va dire : « Ah! tu as été là une semaine, deux semaines, toute la fibre que tu as respirée vient de là. » Qui...

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon.

**M. ELPHÈGE THIBODEAU :**

Qui est faux.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Justement, pendant que vous parliez, je mettais justement l'histoire occupationnelle, là.

À la CNESST, les cas de lésions et de décès qui sont reliés à l'amiante, est-ce que vous tracez l'histoire occupationnelle?

**M. JAMIE POCH WEBER :**

À ma connaissance, pour voir les lésions et décès, et pour le diagnostic, disons, on regarde l'historique de... puis on essaie de faire le lien entre son travail puis son exposition à l'amiante, donc l'historique du travail, par rapport à ce qui est vu par les médecins, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que cet aspect-là est ressorti dans l'histoire occupationnelle à l'effet que plusieurs des travailleurs qui ont eu des lésions ou qui sont décédés à cause de l'amiante auraient travaillé dans des sablières, dans des gravières ou dans d'autres types de mines?

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Je n'ai pas cette information-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que... non, vous ne l'avez pas sur place, mais est-ce que la CNESST la possède, l'information?

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Vous voulez dire, pour chaque cas de lésion, est-ce qu'ils ont, pour chaque cas de lésion, l'historique...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. JAMIE POCH WEBER :**

... d'où provient...

**LE PRÉSIDENT :**

L'historique de travail.

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Oui, l'historique de travail. Probablement que oui. Moi, je pense qu'ils doivent l'avoir puisque ça fait partie des démarches, disons, pour indemniser ces travailleurs-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Et vous, vous en avez pris connaissance personnellement?

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Non, parce que ce n'est pas dans... ce n'est pas dans... dans ce que je fais, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a une division à la CNESST...

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... qui l'examine?

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Oui oui oui oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous demander...

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... justement, dans l'histoire occupationnelle...

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... quels sont les faits saillants qui se dégagent en termes de milieux de travail des personnes qui ont eu les lésions et/ou qui sont décédées à cause de l'amiante?

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Toute l'information qu'il y a derrière la lésion, l'historique du travailleur?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. JAMIE POCH WEBER:**

C'est bon.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. S'il vous plaît.

**LE COMMISSAIRE :**

J'ajouterais une chose, un détail important, je pense. Il ne faudrait pas que ce soit les données

seulement sur les personnes qui ont été indemnisées, parce que si on va dans la logique de notre intervenant, des indemnisations auraient pu être refusées...

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

... parce que la personne n'a pas été exposée dans une mine d'amiante, par exemple. Donc, ce serait important que ces données-là couvrent l'ensemble des cas qui ont été présentés à la CNESS... voyons! Pardon, c'est assez compliqué. Je m'excuse. Et... bien, voilà, je pense que vous comprenez ma requête.

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Oui oui, tous les dossiers qui ont été étudiés, finalement. Oui, c'est bon.

**LE PRÉSIDENT :**

Je fais juste un souhait : que vous n'ajoutiez pas une autre lettre à votre acronyme, CNESST.

**M. JAMIE POCH WEBER :**

Oui!

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va? Merci.

**M. ELPHÈGE THIBODEAU:**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Sylvie Berthaud.

---

**Mme SYLVIE BERTHAUD**

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Bon matin, mesdames et messieurs.

**LE PRÉSIDENT :**

Bon matin, madame.

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Quoiqu'il adviene des recommandations du BAPE que vous menez avec brio, parce que c'est vraiment un gros mandat, là, on ne peut pas échapper à la lutte aux changements climatiques qui fait partie depuis quelques années quand même du titre du ministère de l'Environnement, et j'aimerais porter à la commission du BAPE un rappel des événements météorologiques qui ont eu lieu dans la région dans les 18 derniers mois.

C'est dans un rayon de 30 kilomètres autour de Saint-Adrien, qui est une municipalité tout près d'ici, nous avons eu droit à une microrafale qui a affecté des centaines d'acres, touchant trois municipalités : Wotton, Saint-Adrien jusqu'à Saint-Joseph, enfin, qui s'appelle Ham-Sud maintenant. Nous avons eu une tornade de force 2 un mois après. Nous avons eu une autre microrafale qui a affecté Danville, avec des arbres déracinés, cassés et des bâtiments affectés. Nous avons eu un hiver très difficile, avec sept, huit périodes de pluies verglaçantes. Donc, sur les chemins, là, au printemps, c'était vraiment abominable, l'état des chemins, là, c'était difficilement carrossable, ça nous a coûté vraiment très cher. Nous avons eu énormément de tempêtes qui nous ont causé des pannes d'électricité. La plus récente date d'un mois avec une interruption de courant pour quatre ou cinq jours dans certains rangs, donc ça veut dire, pour certaines maisons, pas d'électricité, pas d'eau, pas de chauffage, difficultés à cuisiner. Nous avons eu encore, dans ces dernières tempêtes que je n'ai pas calculées, il y en avait trop, beaucoup d'affectations au niveau des boisés, donc plein d'arbres qui ont été cassés, déracinés. C'est très dur pour l'agriculture. Il y a quand même 246 fermes dans la MRC des Sources et 30 érablières. Donc, sûrement que plusieurs n'échapperont pas à l'année très difficile 2019.

Alors, après ce petit rappel, ma question va concerner la Loi sur les GES, qui, on nous a dit, avait été adoptée... mise en place en 2017, adoptée en 2018, mais qui n'était pas en vigueur parce que le règlement n'était pas déposé.

Alors, ma question, c'est : qu'est-ce qu'on attend? C'est d'ailleurs le titre d'un documentaire fort

intéressant qui porte sur la... sur la décision d'une petite municipalité en Alsace d'opérer la transition énergétique, et ça leur a permis de créer beaucoup d'emplois, de gagner une certaine autonomie énergétique, alimentaire, en faisant de la réinsertion sociale. Donc, je conseille à tout le monde de voir ce documentaire « Qu'est-ce qu'on attend? » de Marie-Monique Robin.

Et « crise » en chinois signifie aussi « opportunité », et j'aimerais que la MRC des Sources puisse saisir l'opportunité de cette transition énergétique à laquelle on ne peut pas échapper, ça nous coûte déjà très cher.

En ce moment, il y a l'événement de la COP25 en Espagne. Le pape nous précise : « Agissez vite parce que notre maison commune brûle. » L'ONU, le GIEC... enfin c'est... la maison brûle puis on continue de mettre de l'huile sur le feu avec des industries qui ne sont plus viables.

Par contre, on peut aller dans le sens, par exemple des biométhaniseurs individuels pour les fermes. On a vu la vulnérabilité de nos entreprises agricoles parce qu'il n'y avait plus d'approvisionnement en gaz, bien, ces technologies existent déjà en Allemagne, mais on vient de me dire... une agricultrice vient de me dire que c'est bloqué pour arriver ici. Donc, est-ce qu'on pourrait développer une industrie qui permettrait, par exemple, mais il y a beaucoup d'autres possibilités, de ne plus être si vulnérable et si dépendant? Parce que ces bouleversements climatiques, il faut se dire aussi qu'il y a plus de réfugiés climatiques que de réfugiés politiques et économiques de nos jours, c'est...

Donc, ma question, c'est : comment mettre en vigueur la loi concernant les GES, la limitation des gaz à effet de serre, qui déjà nous coûte très, très cher?

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais la prendre, votre question, et la mettre en lien avec notre mandat.

Monsieur Walsh, quand il y a des projets... mettons, s'il y avait des projets de valorisation des résidus miniers amiantés qui vous sont soumis, est-ce que vous exigez les informations relatives aux émissions de gaz à effet de serre qui pourraient en découler?

**M. PIERRE WALSH :**

Il y a une nouvelle réglementation qui s'en vient à ce sujet-là. Je vais laisser Alain en parler un peu, et si on n'a pas toute l'information, on va aller la chercher, parce qu'on est loin de l'amiante directement.



**M. ALAIN BOUTIN :**

Bon, c'est exactement ça, il y a... madame Olivier l'avait expliqué, je pense, avant-hier, il y a de nouveaux règlements qui arrivent là-dessus, dont entre autres un test climat, qui va permettre au ministère de tenir compte des émissions de gaz à effet de serre, là, dans l'émission des autorisations, et d'exiger des choses dans ce sens-là.

Il y a quand même... il ne faut pas oublier par contre que tous les projets qui sont soumis aux évaluations environnementales, on peut questionner par rapport aux émissions de gaz à effet de serre et obtenir les données par rapport à ça. Mais pour l'instant, je ne peux pas vous en dire beaucoup plus, là, je n'ai pas... On pourrait revenir, effectivement, avec ce que madame Olivier nous avait mentionné.

**LA COMMISSAIRE :**

Mais on a un marché du climat, ici, donc on a quand même un règlement qui traite des émissions de gaz à effet de serre?

**M. ALAIN BOUTIN :**

Oui, mais ça vise des très, très grands émetteurs, hein, on parle des centaines et des dizaines de milliers de tonnes par année, et c'est beaucoup un règlement, dans sa norme actuel puis de la façon que c'est... je vous dirais que c'est un joyeux mélange d'environnement et d'économie. C'est assez bien fait, c'est très détaillé. On pourrait essayer de vous trouver de l'information par rapport à ça, effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, merci.

Je m'adresse au ministère... au MAMH, en fait. Est-ce que vous avez des orientations en termes de développement pour y aller avec une priorisation des industries plus vertes?

**M. SIMON CASTONGUAY :**

Vous parlez de programmes d'infrastructures ou de programmes...

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, en fait, c'est une question très, très large. Vous pouvez piger où vous voulez. Est-ce qu'il y a des orientations qui privilégient ou qui veulent donner une priorité aux industries plutôt vertes?

**M. SIMON CASTONGUAY :**

Pas particulièrement. Il y a des guides de bonnes pratiques, des exemples, de bons exemples qui peuvent être possible d'implanter, des cas de figure, mais il n'y a pas d'orientation précise en ce sens-là, non.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes interpellé là-dessus par... dans les discussions avec les municipalités et les municipalités régionales de comté?

**M. SIMON CASTONGUAY :**

Ça peut arriver. Il y a des... certains... comme, par exemple, il y a un programme où on parle d'adaptation au changement climatique, là, il y a un nouveau plan d'action au niveau gouvernemental, avec des sommes qui sont disponibles. Donc, ça veut plus encourager, par exemple, les municipalités à s'adapter aux changements climatiques, sans nécessairement viser un projet vert, d'industrie verte, et cetera, mais ça tend à se diriger vers cette direction-là. Donc, encourager, accompagner les municipalités à réfléchir à cette problématique-là, mais sans nécessairement viser des projets particuliers, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Et pour le... Vous me voyez venir, j'imagine?

**Mme DANIELLE PÉPIN :**

Bien, c'est ce qu'on était en train de discuter, là, mais t'sais, ça sort un peu de comment on est préparé, mais effectivement, on a une direction spécifique pour l'économie verte et la logistique, on a une spécialiste en économie circulaire, puis on a des créneaux d'excellence.

David?

**M. DAVID LÉTOURNEAU :**

Oui, David Létourneau. On a ici, en Estrie, un créneau d'excellence qui regroupe des entreprises du secteur des technologies propres, donc c'est un créneau qui vient d'ailleurs de s'élargir, qui couvre maintenant une partie de la Montérégie, qui couvre Estrie, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Mauricie. Donc, il y a une préoccupation au ministère. Comme l'a dit Danielle, là, s'il y a des questions plus précises sur les interventions qu'on fait à ce niveau-là, on pourra préciser.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Mais je ne voudrais pas aller plus loin parce qu'on déborde un peu de notre mandat.

Voilà.

**Mme SYLVIE BERTHAUD :**

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous.

Monsieur Réjean Dupras.

À votre choix.

---

**M. RÉJEAN DUPRAS**

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Bonjour, rebonjour. Toujours Réjean Dupras, citoyen concerné, et je remarque qu'on peut avoir des beaux préambules à nos questions.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que vous avez un président qui est...

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Oui, vous êtes...

**LE PRÉSIDENT :**

... qui n'est pas trop dur.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Votre femme doit vous aimer! Vu qu'on est dans les préambules.

**LE PRÉSIDENT :**

J'espère qu'elle a écouté cette portion-là.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Mais je vais me lever parce que ça va mieux pour mon plexus.

**LE PRÉSIDENT :**

Juste un instant... juste un instant...

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... parce que je ne sais pas si la caméra peut le capter.

Oui? C'est bon.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Non, je ne suis pas beau sur une caméra. Bon, je vais me rasseoir.

**LE PRÉSIDENT :**

Non non non, mais...

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Excusez de prendre du temps, là, je vais essayer d'être bref.

Monsieur, j'aimerais que monsieur Michel Chartrand soit à ma droite pour qu'on puisse parler ensemble et parler de la grève d'Asbestos et toutes ces misères que les travailleurs ont eu dans leur vie

à travailler pour les grosses compagnies d'Angleterre où est-ce que ces gens-là se sont faits -- excusez mon langage -- fourrer par leurs employeurs qui voulaient juste mettre du cash dans leurs poches. Bon.

**LE PRÉSIDENT :**

Je veux juste que vous vous calmez un peu, là.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Oui, je me calme. Mais, maintenant, où je voulais en venir, je voulais penser à mes enfants et à mes petits-enfants, et je voulais revenir dans l'avenir. Je crois qu'on devrait laisser à nos enfants -- excusez, je suis un peu émotif -- une planète propre et des responsabilités civiles qui soient adéquates pour eux autres.

Et ma question va s'adresser au ministère de l'Éducation où qu'ils sont en train de découvrir qu'on les a infestés d'amiante. Est-ce qu'on va éduquer nos enfants, de leur dire que les polluants persistants, que l'industrialisation trop élevée juste pour les profits, c'est dépassé? On est dans une société qu'on devrait relaxer, prendre le temps de vivre, où est-ce qu'il y a de l'amour, du partage, et de la solidarité mondiale pour justement que... c'est qui, là, la capitale qui est en train de changer de place, là? Kinshasa. Non... anyway. Bien non, non. Anyway. En Indonésie.

Anyway, ma question se pose...

**LE PRÉSIDENT :**

Kinshasa... Kinshasa, c'est au Congo.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Non non non. C'est où là, où est-ce qu'il y a les... en bas. Anyway. Ce que je veux dire, là, Monsieur le président, mes petits-enfants, là, les organochlorés puis les POP, là, il faut leur en parler dans les écoles. T'sais, il y a un monsieur qui a parlé au début, qui dit : « Ah! on est mieux de pas tout dire. Ah! laissez-nous, les entrepreneurs... » Voyons donc! On ne sera pas là mais que les chimistes vont manger le globe. Il faut être consciencieux, ça prend de la conscience professionnelle, puis... je m'en allais dire un gros mot. Quand même, quand même, il faut devenir humble.

Je le sais que vous comprenez tout ce que je veux dire, Monsieur le président, je le sais.

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, je vais prendre ce que vous venez de dire puis...

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Oui, puis je vous remercie, puis je vais rester assis jusqu'à tant ce que vous me dites de m'en aller.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

Alors, je demanderai à monsieur Lachapelle...

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Vous comprenez le sens de mon interrogation?

**LE PRÉSIDENT :**

Ah, non, j'ai très bien compris.

Monsieur Lachapelle, est-ce qu'au niveau des écoles primaires et secondaires, surtout, vous avez mis en place des programmes ou des formations qui visent une forme de sensibilisation à l'environnement et au respect de l'environnement?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Du côté... ça, je peux vous assurer que c'est le cas. De façon très précise, moi... moi, bien que je suis représentant du ministère, je suis plus du côté des infrastructures. Il y a une sensibilisation qui est faite dans le cadre des programmes offerts en lien avec l'environnement. Propre à l'amiante, ça, je ne pourrais pas dire, là, il faudrait qu'on fasse des vérifications.

**LE PRÉSIDENT :**

Non, la question est plus...

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Moi, je parle plus des « BCP » puis des polluants persistants qui...

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va, monsieur, monsieur...

**M. RÉJEAN DUPRAS:**

Excusez.

**LE PRÉSIDENT :**

Je pense que son intervention était beaucoup plus large que de dire juste l'amiante ou juste les BPC, c'est les contaminants...

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Oui. Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... les agresseurs de l'environnement.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Pour nos enfants.

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Oui. Donc, t'sais, du côté de l'éducation, ça fait déjà parti des programmes, la sensibilisation, autant au primaire qu'au secondaire, la sensibilisation à l'environnement, à l'écologie, puis... donc c'est déjà des paramètres qui font partie des programmes actuels qui sont offerts.

**LE PRÉSIDENT :**

À partir de quelle année?

**M. PATRICK LACHAPELLE :**

Ça, je n'ai pas ça avec moi, là, il faudrait que je vérifie, là, mais je pourrais vous revenir avec le informations requises.

**LE PRÉSIDENT :**

Et pour le... docteur Jalbert, pour vous, au ministère, est-ce que vous avez des programmes de sensibilisation qui touchent spécifiquement les enfants et les jeunes pour les sensibiliser à l'environnement et au respect de l'environnement?

**M. YV BONNIER-VIGER :**

Bien, effectivement, nous avons, dans chaque direction régionale de santé publique, des responsables de la santé environnementale et nous avons une collaboration étroite avec le ministère, en fait, les écoles et les commissions scolaires pour ce qu'on appelle « l'École en santé », et toutes les approches qui permettent de construire une vie en bonne santé, y compris, disons, les approches environnementales sont touchées à travers différentes interventions, conjointement avec le système d'éducation.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Et vous, monsieur Walsh, est-ce que votre ministère a un programme de sensibilisation des jeunes?

**M. PIERRE WALSH :**

Oui, il y avait certains éléments sur le site Internet pour, disons, essayer de rallier les jeunes, des publications plus jeunes, il y avait un monsieur Rafale, là, qui était là, qui donnait des conseils, tout ça. Outre ça, je suis certain qu'il y a plusieurs personnes à les directions régionales qui sont appelées à faire des présentations, là, dans les écoles. Mais s'il y a un programme officiel, je devrai vous revenir avec ça, pour... un programme structuré et officiel, je ne le sais pas, là.



**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais à votre connaissance, donc outre les conférences que certains de vos collègues peuvent donner dans les écoles, il n'y a rien de systématique, là?

**M. PIERRE WALSH :**

Je dirais qu'il y avait quelque chose de systématique sur notre site web, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Sur le site web seulement?

**M. PIERRE WALSH :**

Pour les jeunes, qui s'adressent...

**LE PRÉSIDENT :**

Mais qui s'adresserait à des gens de quel âge?

**M. PIERRE WALSH :**

Ah, moi je dirais que c'est vers 12 ans, peut-être, à 14, 15 ans, là.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

Ça répond à votre question?

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Je souhaite juste qu'on ait de l'éthique professionnelle. Je souhaite juste qu'on ait de l'éthique professionnelle puis que... t'sais, il ne faut pas penser à... L'argent... Soyons... pensons à nos enfants puis à la planète puis à tout, puis je souhaite que... vous autres, vous faites juste des recommandations, je souhaite que nos élus prennent vos recommandations. J'espère qu'elles vont être pas pires. En général elles ne sont pas pire. C'est tout le temps les décrets, c'est là que le bât blesse.

**LE PRÉSIDENT :**

Bon.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous.

**M. RÉJEAN DUPRAS :**

Puis je vous souhaite bonne chance, puis excusez d'avoir pris votre temps.

**LE PRÉSIDENT :**

Il n'y a aucun problème, merci.

Madame Annette Rossier.

Peut-être en attendant madame Rossier, est-ce que Ressources naturelles Canada est en ligne?

**M. YVES THIBAUT :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui? Monsieur?

**M. YVES THIBAUT :**

Vous m'entendez, oui?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui oui, je vous entends, très bien. Juste une question très ponctuelle. À votre connaissance, est-ce qu'il y aurait des projets de valorisation de résidus miniers amiantés qui sont... qui ont eu lieu ou

qui sont en cours ou qui sont planifiés dans d'autres provinces ou territoires?

**M. YVES THIBAUT :**

J'avoue que je devrais probablement consulter des collègues pour savoir précisément s'il y en a. La seule chose que je me rappelle, c'est qu'il y a à peu près un an, je sais qu'il y avait eu un intérêt dans la région de Terre-Neuve sur les projets, en fait, de Thetford Mines, ils demandaient de l'information sur ce qui se passait, je me rappelle de ça, mais je pourrais vous revenir avec une information plus concrète sur l'information qu'on a ici, au ministère, au point de vue des projets qui pourraient exister au Canada.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que, pour votre ministère, cette problématique de l'amiante et des résidus miniers amiantés constitue une problématique nationale importante?

**M. YVES THIBAUT :**

J'avoue qu'en ce moment, je ne crois pas que c'est... je veux dire, là, je vais parler, par exemple... oui, je devrais peut-être consulter des personnes au point de vue... je suis sûr que c'est considéré important, mais au point de vue des activités concrètes qui se font en ce moment sur le problème, je devrais probablement consulter.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, par la suite, je vais demander à un de nos analystes de communiquer avec vous pour voir comment est-ce que vous pouvez nous transmettre l'information.

**M. YVES THIBAUT :**

Oui, donc... oui, c'est ça, sur les projets de revalorisation qui sont possibles et aussi sur peut-être des activités concrètes, considérant l'importance de l'amiante par le ministère des Ressources naturelles.

**LE PRÉSIDENT :**

Puis vous nous direz en même temps si votre ministère est impliqué dans l'évaluation et/ou l'autorisation des projets de valorisation des résidus miniers au Québec, ou ailleurs au Canada.

**M. YVES THIBAUT :**

O.K. Donc, quelqu'un va me contacter avec...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. YVES THIBAUT :**

O.K. Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci.

Madame Rossier, bonjour.

---

**Mme ANNETTE ROSSIER**

**Mme ANNETTE ROSSIER:**

Bonjour. Bien, comme vous avez compris, on a un petit souci au cas où est-ce qu'il y aurait une revalorisation des produits des haldes d'amiante ici pour extraire notamment magnésium ou autre chose, des conséquences que cela pourrait... *occourir*? En tout cas, pourrait...

**LE PRÉSIDENT :**

Se produire?

**Mme ANNETTE ROSSIER :**

Voilà, merci. Hier, j'ai entendu monsieur Walsh nous dire qu'au niveau des organochlorés, il y aurait une norme qui était établie au point de vue des mesures dans l'atmosphère et dans l'eau, et il y a 20 ans, quand le projet Magnola 1 est arrivé dans la région, c'était la même chose. Ça veut dire qu'en 20 ans, c'est encore la manière que les organochlorés vont être mesurés, si je comprends bien?

**LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez savoir si ce sont les mêmes critères ou normes, c'est ça?

**Mme ANNETTE ROSSIER :**

Oui, et si ça va être vraiment juste mesuré dans l'air et dans l'eau?

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**Mme ANNETTE ROSSIER :**

Parce qu'il me semble que les organochlorés, c'est... je me suis beaucoup informée là-dessus. De ce que j'ai compris, c'est que ça s'accumule, et que justement, dans l'atmosphère, surtout si on fait des mesures quand il fait froid, les quantités peuvent être très, très infimes et que ce ne sera pas du tout un problème. Par contre, quand on calcule la bioaccumulation -- puis ça a été prouvé lors de certains tests qui ont été faits avant et après Magnola -- qu'il y avait eu une accumulation, même si dans l'atmosphère tout était correct. Alors, moi, je suis très inquiète d'avoir entendu monsieur Walsh hier nous dire que les organochlorés allaient être mesurés dans l'air et dans l'eau. Est-ce que c'est vraiment ça qui va être? Est-ce que vous considérez vraiment que ça va être suffisant?

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Walsh, pour des projets qui entraîneraient des émissions d'organochlorés, quels sont les critères que vous allez utiliser et quel genre de suivi vous pouvez exiger?

**M. PIERRE WALSH :**

Oui, dans le passé, on a exigé des suivis du milieu. C'est vrai qu'il y a une norme de qualité de l'atmosphère dans le RAA, pour les dioxines, furanes, il y en a peut-être pour d'autres aussi organochlorés qui sont biopersistants et accumulables, même chose pour l'eau aussi, il y a les OER. Mais parallèlement, lorsqu'on soupçonne qu'il pourrait y avoir une accumulation dans le milieu, on accompagne souvent les certificats d'autorisation, les décrets d'exigences de suivi environnemental. Ça avait été fait pour Magnola, ça avait été fait pour Norsk Hydro, ça avait été fait pour d'autres types de sources d'émission comme ça qui émettent ce type de contaminant là. Alors, ça peut être quoi? Ça peut être des mesures des fois sur des bioindicateurs végétaux, des mousses, des arbres, des aiguilles de conifères, des fois des prélèvements dans la petite faune, ou aller même... je pense que Magnola, il y avait même... mais ce n'était pas le ministère complètement qui était responsable, mais il y avait eu

suivi, je pense, dans le cheptel laitier; peut-être dans le lait, c'est avec l'UPA. Donc, c'est des choses qui peuvent être faites en même temps, ce genre de choses là.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est bioamplifiable?

**M. PIERRE WALSH :**

Bien, il y a différents types de contaminants, mais dans certains cas, ça peut être bioamplifiable, en effet.

**LE PRÉSIDENT :**

Et, à ce moment-là, est-ce que parmi les indicateurs de suivi vous pouvez considérer des indicateurs d'une chaîne alimentaire?

**M. PIERRE WALSH :**

Oui, tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

Est-ce que ça répond à votre question?

**Mme ANNETTE ROSSIER :**

Oui puis non, parce qu'il ne m'a pas dit si ça allait être vraiment fait. Si...

**LE PRÉSIDENT :**

Si les...

**Mme ANNETTE ROSSIER :**

Si...

**LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'on n'a pas de...

**Mme ANNETTE ROSSIER :**

Parce que dans le lait et dans les animaux, c'était comme : ça avait été fait par l'UPA. Mais est-ce que ça va être continué d'être fait, ce genre de tests là et de suivis?

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, je peux demander à monsieur Walsh de répondre, mais pour moi, un projet qui a eu lieu il y a dix ans avec aujourd'hui, c'est comme avant et après Jésus : la technologie a changé, les normes, bien, ont pu changer, les approches ont pu changer. Mais je vais quand même relancer monsieur Walsh.

**M. PIERRE WALSH :**

Ça peut être fait encore, ça a été fait...

**Mme ANNETTE ROSSIER :**

Mais c'est parce que c'est « peut », « ça peut être fait », c'est ça que je trouve que ce n'est pas clair.

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, je comprends que ça peut être fait, ça dépend du projet qui est soumis. Ça dépend du projet qui est soumis, c'est ça. Soyez un peu plus explicite, monsieur Walsh, pour que madame...

**Mme ANNETTE ROSSIER :**

Bien, disons carrément un projet de valorisation des résidus miniers pour produire du magnésium...

**LE PRÉSIDENT :**

Du magnésium.

**Mme ANNETTE ROSSIER :**

... qui est fait d'une manière... avec une hydrolyse, parce qu'Alliance Magnésium martèle qu'il n'y aura pas d'émission d'organochlorés, mais à ma connaissance et aux renseignements que j'ai pris, c'est comme impossible parce qu'une hydrolyse va obligatoirement générer des organochlorés.

Alors, peut-être qu'ils veulent dire qu'il n'y en aura pas dans l'atmosphère, peut-être c'est ça, je ne le sais pas, mais monsieur Walsh doit très bien savoir. Donc, dans le cas précis du...

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, je...

**Mme ANNETTE ROSSIER :**

Dans un cas précis, je suis d'accord que peut-être ça va un peu plus loin que l'amiante, mais en même temps, c'est exactement ça le problème qu'on a. C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais je vous avoue que j'ai...

**Mme ANNETTE ROSSIER :**

Je veux savoir si, dans un procédé d'hydrolyse au chlore, où est-ce que le promoteur dit que le projet ne va pas générer d'organochlorés, est-ce qu'alors, dans le cas-là, juste parce que le promoteur dit qu'ils ne seront pas dans l'air et puis, bon, ça veut dire que finalement il n'y aura pas de suivi? C'est ça mon inquiétude. Je pense que vous comprenez.

**LE PRÉSIDENT :**

Je comprends, mais j'ai un réel malaise.

**Mme ANNETTE ROSSIER :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est que vous n'êtes pas la première à venir nous parler du projet d'Alliance Magnésium, et c'est



correct.

**Mme ANNETTE ROSSIER :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Alliance Magnésium a été citée dans plusieurs rapports sectoriels, Alliance Magnésium, le président est venu nous entretenir hier, mais vous posez des questions pointues qui touchent à un projet qui n'est pas, qui n'y est pas. Le projet n'y est pas.

Est-ce que le projet a été soumis au ministère?

**M. PIERRE WALSH :**

Oui, le projet d'Alliance Magnésium a été soumis au ministère.

**LE PRÉSIDENT :**

Le projet... Ce que j'ai compris du ministère des Ressources naturelles, c'est que c'est uniquement le projet pilote qui était en marche, là. Mais en tout cas. C'est bien ça?

**Mme KARINE DALLAIRE :**

Oui. Bien, en fait, ce que j'ai dit, c'est que le projet prévoyait la construction d'une usine de production d'environ... d'un peu plus de 10 000 tonnes par an à l'hiver 2020, donc le projet est... je laisserais les gens du ministère de l'Environnement poursuivre.

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, monsieur Walsh.

**M. PIERRE WALSH :**

D'accord. Bien, le projet est en... il y a eu deux étapes de faites. Il y a eu une première étape qui était un projet pilote, et là, actuellement, ce qui a été autorisé...

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, le projet.

**M. PIERRE WALSH :**

... et ça a été autorisé au mois de mars, il me semble...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. PIERRE WALSH :**

... c'est une usine précommerciale. Est-ce que cette usine-là était accompagnée de mesures de suivi dans le milieu? Peut-être pas. Peut-être, par contre, si on continue plus loin puis on va jusqu'à l'autorisation de la... le projet final, oui, il pourrait certainement y en avoir et ça serait une très bonne idée. Par contre, le projet malgré tout a été quand même analysé avec toute la rigueur possible.

Si vous voulez, on peut en parler un peu, puis j'ai quelqu'un ici de l'Estrie, de la direction régionale, qui pourrait venir en discuter un peu. Sinon, je peux vous donner des exemples aussi de ce qui a été fait ailleurs, et vous mentionner aussi que dans certains cas, c'est le ministère même qui a fait des mesures dans le milieu, des mesures d'aiguilles de conifère. On a évalué, par exemple, l'incinérateur des matières dangereuses à Mercier et, à ce moment-là, on a fait une campagne de mesures deux années de suite dans les aiguilles de conifères de la région de Mercier pour voir si l'incinérateur pouvait augmenter un peu la -- pas « pouvait », causait une augmentation des dioxines, furanes, entre autres, là, dans le milieu. Le rapport est sur le site du ministère, et ce n'était pas le cas dans ce cas-là.

Il y a une usine dans... au Saguenay où il y a eu beaucoup d'émissions d'organochlorés, c'était une usine de traitement des... par... des sols contaminés, et puis effectivement, le ministère a été très actif à ce niveau-là. Par contre, là, c'était la compagnie qui faisait les échantillonnages, à la demande du ministère.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous avoue que je ne voudrais pas aller plus loin, parce que je ne veux surtout pas ouvrir un dossier pour lequel nous n'avons rien lu. Alors, je ne voudrais parler comme ça, de façon virtuelle. Je pense que les réponses que vous avez fournies devraient être suffisantes pour le moment. Si un jour le dossier est rendu à l'étape de la consultation publique, vous aurez amplement la place et le temps pour

en discuter.

**Mme ANNETTE ROSSIER :**

Oui, je comprends, je vous remercie. Bien, c'est juste le souci qu'en permettant la valorisation des produits des haldes minières ici, que les conséquences aillent plus loin que juste les retombées qu'il pourrait y avoir sur les travailleurs, en rapport avec l'amiante, mais que vous ouvriez la porte à des problèmes qui vont avoir des conséquences sur des générations futures aussi puis il y aurait peut-être pire que l'exploitation de l'amiante aujourd'hui.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour ce rappel à la prudence.

**Mme ANNETTE ROSSIER :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Alors, voilà. Ceci termine notre séjour à Asbestos.

**LA COMMISSAIRE :**

Excusez.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui?

**LA COMMISSAIRE :**

Monsieur Walsh...

**LE PRÉSIDENT :**

Ah. Monsieur Walsh?

**LA COMMISSAIRE :**

Votre micro.

**LE PRÉSIDENT :**

Votre micro.

**M. PIERRE WALSH :**

Au début de la séance, je vous ai dit que j'attendais des informations pour la question de l'eau potable.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. PIERRE WALSH :**

On avait le maire, je pense que c'est de Coleraine, qu'il faut saluer son désir de protéger la santé de ses citoyens. Donc, j'aimerais bien...

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

**M. PIERRE WALSH :**

... lui répondre.

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

**M. PIERRE WALSH :**

C'est une préoccupation qui est très noble.

Bien, je n'étais pas vraiment au courant, mais effectivement, le ministère, le laboratoire, le CEAEQ a développé une méthode pour analyser les fibres d'amiante dans l'eau potable, et puis ils

prévoient d'ici deux ans de commencer à faire une... des échantillons à travers le Québec pour voir si effectivement les tuyaux d'amiante-ciment ne dégagent pas de fibres d'amiante.

Il y a déjà des études qui ont été faites dans le passé, mais ça fait assez longtemps, dans les années deux mille... je pense au début des années 2000, ou même avant, par Santé Canada, où on avait trouvé effectivement qu'il y avait des fibres d'amiante dans l'eau potable.

La question de l'ingestion et des risques par ingestion n'est pas vraiment là, donc il n'y a pas de critères vraiment de Santé Canada et de l'OMS. Par contre, ça pourrait évoluer, donc le ministère se prépare à avoir des données si jamais on en venait à ce niveau-là, à avoir des recommandations là-dessus.

Malgré tout, du côté de l'EPA, en 97, je pense, il y avait un critère d'eau potable qui avait été formulé, qui était comme 7 millions de fibres par litre pour des fibres plus grandes que 10 microns. Maintenant, il y a peu d'évidence malgré tout qu'il y ait eu des effets par ingestion, je pense que c'était au niveau du cancer colorectal, mais c'était assez mince.

Ça fait que pour l'instant, on est comme... ça a été discuté hier, là, on ne pense pas qu'il y ait de gros impacts au niveau ingestion. Par contre, le ministère se prépare à ce niveau-là.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Merci.

Madame Dallaire, vous vouliez intervenir? Non?

**Mme KARINE DALLAIRE:**

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Merci.

**LE COMMISSAIRE :**

Moi, je poserais peut-être la question à monsieur Jalbert ou son collègue : est-ce que vous avez recensé des études sur les effets de l'ingestion de fibres d'amiante dans l'eau, soit au niveau national, international?

**M. YVES JALBERT :**

De notre perspective là-dessus, on est tout à fait en ligne avec ce qui vient d'être dit. Il y a encore un débat, mais le débat serait... disons qu'à l'heure actuelle, on dit qu'il n'y a pas d'impact à la consommation de fibres dans l'eau, puis certains prétendent qu'il y en aurait peut-être un, mais disons que c'est très minoritaire comme position, et la littérature demeure encore incertaine.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

---

**MOT DE LA FIN**

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, je tiens à remercier toutes les personnes-ressources, je tiens à vous remercier, vous, participants, les participants web aussi, et nous poursuivrons nos travaux la semaine prochaine, mardi prochain, à Thetford Mines. Ça sera à 19 h. Merci et bon après-midi.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SÉANCE AJOURNÉE AU 10 DÉCEMBRE 2019 À 19 H**

---

Nous, soussignées, ISABELLE GOYETTE et ROXANNE VEILLEUX, sténographes officielles, déclarons sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

Isabelle Goyette  
Isabelle Goyette, s.o.

Roxanne Veilleux  
Roxanne Veilleux, s.o.